

Lettre aux actionnaires	1
Rapport de gestion	M1
États financiers consolidés	F1
Notes des états financiers consolidés	F9
Tableau récapitulatif des centrales	96
Glossaire de termes clés	97
Information pour les actionnaires et renseignements sur la société	98

Rapport de gestion

Table des matières

Activités d'exploitation de la société	2	Autres résultats consolidés	23
Mesures non conformes aux IFRS	2	Perspectives pour 2018	25
Mesures conformes aux IFRS additionnelles	3	Gestion du risque	26
Énoncés prospectifs	3	Instruments financiers	35
Faits saillants	5	Opérations et soldes avec les parties liées	36
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	6	Méthodes et estimations comptables critiques	38
Analyse du BAIIA aux fins de comparaison	11	Modifications comptables futures	41
Contexte d'affaires	13	Résultats du quatrième trimestre	43
Stratégie et capacité de produire des résultats	16	Principales informations trimestrielles	47
Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture	17	Contrôles et procédures	48
Situation de trésorerie et sources de financement	19	Glossaire de termes clés	49

Le présent rapport de gestion doit être lu avec nos états financiers consolidés audités de 2017 et notre notice annuelle de 2018 pour l'exercice clos le 31 décembre 2017. Nos états financiers consolidés ont été dressés selon les Normes internationales d'information financière («IFRS») pour les entreprises ayant une obligation d'information du public au Canada publiées par l'International Accounting Standards Board («IASB») et en vigueur au 31 décembre 2017. Certaines mesures financières comprises dans ce rapport de gestion n'ont pas de signification normalisée en vertu des IFRS. Ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs et ne doivent pas être utilisées isolément ou en remplacement de mesures établies selon les IFRS. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements. Tous les montants présentés dans les tableaux sont en millions de dollars canadiens, sauf les montants par action, lesquels sont présentés en dollars entiers à deux décimales près. Dans le présent rapport de gestion, à moins d'indication contraire, «nous», «notre», «TransAlta Renewables» et la «société» désignent TransAlta Renewables Inc. et ses filiales, et «TransAlta» désigne TransAlta Corporation et ses filiales autres que TransAlta Renewables. Les termes clés qui ne sont pas définis ailleurs aux présentes ont le sens qui leur est attribué dans le glossaire de termes clés. Le présent rapport de gestion est daté du 22 février 2018. Des renseignements supplémentaires sur TransAlta Renewables, y compris la notice annuelle de 2018, sont disponibles sur SEDAR, à l'adresse www.sedar.com et sur notre site Web, à l'adresse www.transaltarenewables.com. L'information que contient directement ou par hyperlien le site Web de la société n'est pas intégrée par renvoi dans le présent rapport de gestion.

Activités d'exploitation de la société

Au 31 décembre 2017, TransAlta Renewables détenait et exploitait 13 centrales hydroélectriques, 17 parcs éoliens et une usine à gaz au Canada et détenait des participations financières dans le parc éolien du Wyoming de TransAlta et les actifs australiens de production à partir de gaz naturel de 450 mégawatts («MW») de TransAlta, y compris la centrale de South Hedland de 150 MW.

Nous détenons directement ou au moyen de participations financières une capacité de production¹ de 2 344 MW, incluant la centrale de South Hedland de 150 MW. TransAlta gère et exploite ces centrales en notre nom en vertu d'une convention de services de gestion, d'administration et d'exploitation, telle qu'elle est modifiée. Notre capacité de production d'électricité est l'une des plus importantes parmi les producteurs d'électricité renouvelable indépendants cotés en Bourse au Canada. La presque totalité de notre production est vendue en vertu de contrats d'achat d'électricité («CAÉ») à long terme, dont la durée moyenne pondérée est d'environ 12 ans².

Puisque nous ne détenons qu'une participation financière, et non une participation directe, dans les actifs australiens et les actifs du parc éolien du Wyoming, les résultats d'exploitation de ces actifs ne sont pas consolidés dans nos résultats. Toutefois, les produits financiers que nous tirons des placements sous-jacents sont inclus dans nos résultats nets consolidés.

Mesures non conformes aux IFRS

Nous évaluons le rendement selon diverses mesures. Certaines des mesures qui sont analysées dans le présent rapport de gestion ne sont pas définies selon les IFRS et, par conséquent, ne doivent pas être considérées isolément ou comme une mesure de remplacement, ou comme une mesure plus significative de ceux-ci, aux fins de l'évaluation de notre rendement financier ou de notre situation de trésorerie. Ces mesures pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres émetteurs et ne doivent pas être utilisées isolément ou en remplacement de mesures établies selon les IFRS.

Les principales mesures non conformes aux IFRS de la société sont le résultat avant intérêts, impôts et amortissement aux fins de comparaison («BAIIA aux fins de comparaison»), les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution. Le BAIIA aux fins de comparaison comprend notre BAIIA présenté ajusté pour inclure le BAIIA aux fins de comparaison des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière, qui correspond à leur BAIIA présenté ajusté pour tenir compte : 1) des produits tirés des contrats de location-financement et du changement du montant des créances au titre des contrats de location-financement, 2) des frais de gestion fixés par contrat, et 3) de l'incidence de la variation de la valeur des actions de catégorie B, des profits et pertes de change et de la dépréciation. Le BAIIA présenté et le BAIIA aux fins de comparaison fournissent à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Puisque les participations financières sont conçues pour fournir des rendements à la société comme si elle détenait les actifs, la présentation d'information opérationnelle et du BAIIA aux fins de comparaison donne aux lecteurs une image plus complète qui leur permet de comprendre la nature sous-jacente des placements et des flux de trésorerie en découlant qui auraient été autrement présentés comme des produits financiers tirés des placements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés sont calculés comme étant les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant les variations du fonds de roulement, diminués des dépenses d'investissement de maintien, des distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle des filiales et des produits financiers, majorés des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés des actifs détenus au moyen de participations financières, lesquels sont calculés comme étant le BAIIA aux fins de comparaison tiré des participations financières diminué de la variation des créances à long terme, des dépenses d'investissement de maintien et de la charge d'impôt exigible. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux utilisateurs des indications sur les montants tirés des activités d'exploitation et des placements dans les filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les liquidités disponibles à des fins de

1) Nous mesurons la capacité comme étant la capacité maximale nette, conformément aux normes du secteur. Sauf indication contraire, les données sur la capacité représentent la capacité détenue et opérationnelle. La capacité brute représente la base de consolidation des actifs sous-jacents détenus, plus ceux dans lesquels nous détenons une participation financière. La capacité nette est établie par la déduction de la capacité attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle dans ces actifs.

2) Moyenne pondérée en fonction de la capacité.

distribution sont calculées comme étant les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés diminués des remboursements prévus du capital de la dette amortissable. Les liquidités disponibles à des fins de distribution peuvent fournir des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Mesures conformes aux IFRS additionnelles

Une mesure conforme aux IFRS additionnelle est un poste, une rubrique ou un total partiel qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui ne constitue pas une exigence minimale selon les IFRS, ou une mesure financière qui facilite la compréhension des états financiers, mais qui n'est pas autrement présentée dans ces derniers. Nous avons ajouté les postes intitulés «Marge brute» et «Résultats d'exploitation» à nos comptes de résultat consolidés. La présentation de ces postes fournit à la direction et aux investisseurs une mesure du rendement d'exploitation qui est facilement comparable d'une période à l'autre.

Énoncés prospectifs

Le présent rapport de gestion ainsi que d'autres rapports et documents déposés auprès des autorités de réglementation des valeurs mobilières comprennent des énoncés prospectifs. Tous les énoncés prospectifs reposent sur nos croyances ainsi que sur des hypothèses fondées sur l'information disponible au moment où elles sont formulées et sur l'expérience de la direction et la perception des tendances passées, de la conjoncture et des faits nouveaux prévus ainsi que sur d'autres facteurs jugés appropriés dans les circonstances. Ces énoncés prospectifs ne présentent pas des faits, mais seulement des prédictions et peuvent généralement être reconnus par l'emploi d'énoncés comprenant des termes tels que «pouvoir», «pourrait», «croire», «s'attendre à», «projeter», «avoir l'intention de», «planifier», «prévoir», «éventuel», «permettre», «continuer de» ou d'autres termes comparables. Ces énoncés ne sont pas des garanties de notre rendement futur et sont assujettis à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs importants qui peuvent faire en sorte que nos résultats réels diffèrent de manière importante des résultats envisagés.

En particulier, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs ayant trait à nos activités et à notre rendement financier futur attendu, y compris, mais sans s'y limiter : le contexte d'affaires prévu au Canada, en Australie et aux États-Unis; les dépenses engagées dans des projets de croissance et des projets d'investissement de maintien et de productivité, notamment les dépenses d'investissement de maintien des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière; nos perspectives pour 2018, y compris le BAIIA aux fins de comparaison, les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et les liquidités disponibles à des fins de distribution; la production d'énergie renouvelable provenant des actifs éoliens et hydroélectriques en 2018; la clôture de l'acquisition de deux projets de parc éolien aux États-Unis, les coûts connexes et les dates prévues de leur mise en service; notre stratégie de gestion du risque de change; les attentes à l'égard des charges d'intérêts nettes et du volume de la dette; notre capacité à maintenir une disponibilité adéquate; les attentes relatives aux titres d'emprunt axés sur des projets; les taux d'imposition combinés prévus par la loi et notre échéance prévue pour l'impôt à payer; les attentes au chapitre des coûts d'exploitation et des coûts d'entretien, y compris l'entretien effectué par des tiers ainsi que la variabilité de ces coûts; le versement de dividendes futurs; les attentes à l'égard de la disponibilité, de la capacité et de la production; le calendrier et l'achèvement de projets en cours, y compris le projet de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills, et les coûts s'y rapportant ainsi que le financement de ceux-ci; l'incidence financière anticipée entraînée par l'exploitation commerciale de la centrale de South Hedland; la réglementation, la législation et les programmes gouvernementaux prévus, y compris la législation fédérale canadienne portant sur les émissions de gaz à effet de serre et la législation provinciale portant sur les crédits d'émission de carbone, et le processus d'approvisionnement pour la production à partir d'énergies renouvelables en Alberta et son incidence prévue sur la société, ainsi que le coût lié au respect des lois et règlements s'y rapportant; la valeur des crédits compensatoires générés par nos installations de production d'énergies renouvelables; les attentes à l'égard de la mise en œuvre des nouvelles normes IFRS; les attentes concernant le caractère saisonnier de la production des centrales éoliennes et hydroélectriques; les attentes quant à notre capacité d'avoir accès aux marchés financiers à des conditions raisonnables; les attentes à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état; nos attentes relativement à l'issue des réclamations contractuelles ou réclamations juridiques existantes ou éventuelles, des enquêtes réglementaires et des litiges, y compris le différend avec Fortescue Metals Group Ltd. («FMG») concernant l'achat de la centrale de Solomon et la mise en service de la centrale de South Hedland; et l'incidence des modifications comptables.

Parmi les facteurs qui peuvent avoir des effets défavorables sur nos énoncés prospectifs, on compte notamment les risques concernant : l'évolution de la conjoncture économique, y compris les fluctuations des taux d'intérêt; les risques opérationnels liés à nos centrales, y compris les interruptions non planifiées; les risques ayant trait à l'échéancier et aux coûts de construction et de mise en service du projet de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills; les interruptions au titre du transport et de la distribution de l'électricité; les incidences climatiques; les interruptions de l'approvisionnement en eau, en vent ou en gaz nécessaire pour exploiter nos centrales; les catastrophes naturelles; la menace posée par le terrorisme intérieur, les cyberattaques et d'autres catastrophes d'origine humaine; les pannes de matériel et notre capacité à procéder aux réparations dans des délais raisonnables et de manière rentable; les risques et la concurrence dans le secteur d'activité; les fluctuations de la valeur des monnaies étrangères; le besoin de financement supplémentaire et la capacité d'avoir accès à du financement à un coût raisonnable; la subordination structurelle des titres; le risque de crédit lié aux contreparties; la garantie d'assurance; notre provision pour impôts sur le résultat; les différends qui nous opposent à des contreparties; les procédures judiciaires et les litiges contractuels impliquant la société; la dépendance à l'égard du personnel clé; les cadres réglementaires et politiques dans les territoires où nous exerçons nos activités; les exigences de plus en plus restrictives en matière d'environnement et les changements apportés à ces exigences ou les responsabilités en découlant; et les risques associés aux projets de mise en valeur et aux acquisitions. Les facteurs de risque qui précèdent, entre autres, sont décrits plus en détail à la rubrique «Facteurs de risque» de notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 disponible sur SEDAR à l'adresse www.sedar.com.

Les lecteurs sont priés d'examiner ces facteurs attentivement dans leur évaluation des énoncés prospectifs et sont avisés de ne pas se fier outre mesure à ceux-ci. Les énoncés prospectifs compris dans le présent rapport de gestion ne sont formulés qu'à la date de celui-ci. Sauf dans la mesure où les lois applicables l'exigent, nous déclinons toute obligation de les mettre à jour publiquement à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement. Les perspectives financières contenues aux présentes visent à renseigner les lecteurs sur les attentes et les plans actuels de la direction, et les lecteurs sont mis en garde que de telles informations pourraient ne pas convenir à d'autres fins. Compte tenu de ces risques, de ces incertitudes et de ces hypothèses, les événements projetés pourraient avoir une portée différente ou survenir à un autre moment que celui que nous avons indiqué, ou pourraient ne pas se produire. Rien ne garantit que les résultats et événements projetés se matérialiseront.

Faits saillants

Faits saillants financiers consolidés

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
Production d'énergie renouvelable (GWh) ¹	3 623	3 541	3 262
Produits des activités ordinaires	459	259	236
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	9	(2)	195
BAIIA présenté ²	224	150	340
BAIIA aux fins de comparaison ²	424	407	261
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ²	328	284	200
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	290	282	189
Liquidités disponibles à des fins de distribution ²	284	245	177
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,04	(0,01)	1,18
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action ²	1,40	1,27	1,22
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action ²	1,21	1,10	1,08
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	0,91	0,96	0,82
Dividendes versés par action ordinaire	0,90	0,88	0,81

1) Comprend la production du parc éolien du Wyoming, mais exclut la production des centrales australiennes et canadiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.

2) Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

Aux 31 décembre	2017	2016	2015
Capacité installée – gaz (MW) ¹	956	931	425
Capacité installée – énergie renouvelable (MW)	1 388	1 388	1 283
Total de l'actif	3 628	3 835	3 336
Dette à long terme ²	1 043	827	797
Total des passifs non courants	1 075	1 237	1 120

1) Compte tenu de la production des centrales alimentées au gaz australiennes.

2) Comprend la partie courante.

Au cours de l'exercice, nous avons enregistré un rendement solide et stable et atteint un jalon important lorsque la centrale de South Hedland a été mise en service le 28 juillet 2017. À la suite de la mise en service, le dividende a alors augmenté d'environ 7 % comme prévu. En novembre 2017, l'un des clients de TransAlta a exercé son option de rachat de la centrale de Solomon pour un montant de 335 millions de dollars américains et de résiliation du CAÉ. Nous avons affecté le produit au remboursement de la dette à court terme et nous prévoyons réinvestir les capitaux dans des projets de croissance en 2018 et 2019. Notre dividende ne devrait pas être touché par l'acquisition de la centrale de South Hedland et la vente de la centrale de Solomon. Notre capacité installée de gaz a augmenté de 25 MW et notre production d'énergie renouvelable a augmenté de 82 GWh, ce qui a contribué à la hausse du BAIIA aux fins de comparaison de 17 millions de dollars par rapport à celui de 2016.

Nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et nos liquidités disponibles à des fins de distribution ont également augmenté respectivement de 44 millions de dollars et 39 millions de dollars, en raison principalement des actifs australiens et du portefeuille d'actifs d'énergie éolienne au Canada. La contribution des actifs australiens au titre des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés a été de 125 millions de dollars au cours de l'exercice. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés tirés d'actifs détenus directement ont été touchés par les niveaux accrus des dépenses d'investissement de maintien.

Le résultat net présenté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires a augmenté notamment en raison de la diminution de la variation de la juste valeur du passif au titre des actions de catégorie B de 140 millions de dollars et d'un profit de change de 6 millions de dollars, qui ont été contrebalancés en partie par la dépréciation de 137 millions de dollars des actions privilégiées reflet australiennes. La dépréciation découle de la réévaluation des flux de trésorerie futurs attribuable à l'incidence de la vente de la centrale de Solomon et à l'avis de résiliation présumée du CAÉ de la centrale South Hedland signifié par FMG.

Événements importants de 2017

En 2017, nous avons atteint d'importants jalons :

- Au cours du deuxième trimestre de 2017, nous avons conclu un contrat à long terme en vue de la vente de toute l'énergie produite, soit une capacité de production de 17,25 MW, dans le cadre du projet d'expansion du parc éolien de Kent Hills en cours d'aménagement.
- Le 24 juillet 2017, nous avons conclu une entente de facilité de crédit consortiale aux termes de laquelle nous avons accès à une facilité de crédit consentie totalisant 500 millions de dollars. Dans le cadre de la nouvelle facilité de crédit, la facilité de crédit de 350 millions de dollars consentie par TransAlta a été annulée.
- Le 28 juillet 2017, la centrale de South Hedland a été mise en service.
- Le 1^{er} novembre 2017, FMG a racheté la centrale de Solomon pour un montant d'environ 335 millions de dollars américains. Nous détenons une participation financière dans des flux de trésorerie provenant des activités de la centrale de Solomon. Nous avons obtenu un montant d'environ 325 millions de dollars américains du produit de TEA qui a notamment servi à racheter la débenture convertible de 215 millions de dollars émise à TransAlta.
- Le 2 octobre 2017, Kent Hills Wind LP, notre filiale, a réalisé un placement d'obligations de 260 millions de dollars. Le produit tiré a servi au rachat anticipé des débentures non garanties de 191 millions de dollars émises par notre filiale, Canadian Hydro Developers, Inc. Les débentures devaient venir à échéance en juin 2018.

Ces mesures, combinées à notre solide rendement financier et opérationnel en 2017, démontrent notre capacité à offrir des rendements constants et stables grâce aux actifs de production d'énergie renouvelable et de production d'énergie à partir de gaz naturel visés en grande partie par des contrats que nous détenons ou notre participation dans ceux-ci.

En novembre 2017, TransAlta a reçu un avis de l'un de ses clients visant la résiliation de son CAÉ avec la centrale de South Hedland. La capacité visée par le contrat de ce client est de 35 MW. TransAlta conteste l'avis prétendant la résiliation et continue de facturer la capacité de production conformément aux modalités du contrat.

Voir la rubrique «Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture» du présent rapport de gestion pour obtenir plus d'information.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie générés par les activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière, avant les variations du fonds de roulement. Les liquidités disponibles aux fins de distribution fournissent aux utilisateurs des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements. Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action et les liquidités disponibles à des fins de distribution par action ont été calculés au moyen du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	2015
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	290	282	189
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	17	(7)	26
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations des éléments du fonds de roulement	307	275	215
Ajustements :			
Dépenses d'investissement de maintien	(27)	(11)	(10)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(3)	(5)	(5)
Produits financiers	(86)	(151)	(81)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – participations financières ¹	137	176	81
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	328	284	200
Déduire :			
Remboursements du capital de la dette amortissable	(44)	(39)	(23)
Liquidités disponibles à des fins de distribution	284	245	177
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	235	223	165
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action	1,40	1,27	1,22
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	1,21	1,10	1,08

1) Se reporter au tableau de rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers présentés dans le présent rapport de gestion.

La présentation du BAIIA aux fins de comparaison fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers tirés des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du BAIIA présenté et du BAIIA aux fins de comparaison :

Exercice clos le 31 décembre 2017

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	459	–	202	661
Combustible, redevances et autres coûts de vente ²	97	–	14	111
Marge brute	362	–	188	550
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	83	–	35	118
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	8	–	–	8
Produits financiers	(86)	86	–	–
Variation de la juste valeur des actions de catégorie B	2	(2)	–	–
Profit de change	(6)	6	–	–
Dépréciation d'un placement	137	(137)	–	–
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	224	47	153	424

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) À compter du troisième trimestre de 2017, les montants liés aux participations financières incluent l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Exercice clos le 31 décembre 2016

	Présentés	Ajustements	Participations financières ^{3,4}	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	259	—	371	630
Combustible, redevances et autres coûts de vente	23	—	83	106
Marge brute	236	—	288	524
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	53	—	56	109
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	7	—	1	8
Produits financiers	(151)	151	—	—
Variation de la juste valeur des actions de catégorie B	142	(142)	—	—
Profit de change	35	(35)	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	150	26	231	407

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

3) Compte tenu des résultats des actifs canadiens qui ont été acquis le 30 novembre 2016.

4) Les postes Produits des activités ordinaires et Combustible, redevances et autres coûts de vente ont été révisés pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le BAIIA aux fins de comparaison.

Exercice clos le 31 décembre 2015

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	236	—	123	359
Combustible, redevances et autres coûts de vente	13	—	13	26
Marge brute	223	—	110	333
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	45	—	20	65
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	8	—	—	8
Recouvrements d'assurance	(1)	—	—	(1)
Produits financiers	(81)	81	—	—
Variation de la juste valeur des actions de catégorie B	(36)	36	—	—
Profit de change	(52)	52	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	340	(169)	90	261

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Le tableau ci-après présente le rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers présentés :

Exercices clos les 31 décembre	2017			2016						2015		
	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne - Canada ¹	Énergie hydro- électrique - Canada ¹	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Canada ¹	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Australie	Total
BAIIA aux fins de comparaison	14	139	153	9	2	15	75	130	231	10	80	90
Dépenses d'investissement de maintien	(2)	(10)	(12)	(3)	—	(2)	(6)	(14)	(25)	(1)	(7)	(8)
Variation des créances à long terme	—	—	—	—	—	—	—	(15)	(15)	—	—	—
Charge d'impôt exigible	—	—	—	—	—	—	(11)	—	(11)	—	—	—
Perte latente sur les activités de gestion du risque	—	—	—	—	—	—	1	—	1	—	—	—
Réserves et autres	—	1	1	—	(1)	—	(2)	—	(3)	—	—	—
Ajustement du taux de change	—	(5)	(5)	—	—	—	—	(2)	(2)	—	(1)	(1)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	12	125	137	6	1	13	57	99	176	9	72	81
Remboursement du capital ²	(3)	(42)	(45)	—	—	—	(20)	—	(20)	—	—	—
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier sur les produits financiers	(3)	(3)	(6)	—	—	(2)	—	(3)	(5)	—	—	—
Produits financiers	6	80	86	6	1	11	37	96	151	9	72	81

1) Compte tenu des résultats des actifs canadiens qui ont été acquis le 30 novembre 2016.

2) Comprend le rachat d'actions privilégiées qui reflètent le résultat et les distributions de TransAlta Wyoming Wind LLC.

Rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

Exercices clos les 31 décembre	2017			2016			2015		
	Actifs détenus	Participations financières	Total	Actifs détenus	Participations financières	Total	Actifs détenus	Participations financières	Total
BAIIA aux fins de comparaison	271	153	424	176	231	407	171	90	261
Charge d'intérêts	(50)	—	(50)	(48)	—	(48)	(35)	—	(35)
Variation des créances à long terme	—	—	—	—	(15)	(15)	—	—	—
Dépenses d'investissement de maintien	(27)	(12)	(39)	(11)	(25)	(36)	(10)	(8)	(18)
Charge d'impôt exigible	(6)	—	(6)	(5)	(11)	(16)	(3)	—	(3)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	(3)	—	(3)	(5)	—	(5)	(5)	—	(5)
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion du risque	1	—	1	(1)	1	—	—	—	—
Profit (perte) de change réalisé	1	—	1	—	—	—	—	—	—
Réserves et autres	—	1	1	—	—	—	—	—	—
Ajustement du taux de change	—	(5)	(5)	—	(2)	(2)	—	(1)	(1)
Divers	4	—	4	2	(3)	(1)	1	—	1
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	191	137	328	108	176	284	119	81	200

Analyse du BAIIA aux fins de comparaison

Les montants présentés dans la section qui suit comprennent des mesures opérationnelles et des informations financières liées à nos types de sources d'énergie et comprennent des placements dans des participations financières dans les filiales de TransAlta. Étant donné que les placements dans ces participations financières nous donnent droit à des rendements comme si nous détenions les actifs, la présentation des informations opérationnelles donne aux utilisateurs plus de renseignements qui leur permettent d'évaluer le rendement des actifs qui génèrent les produits financiers liés aux participations financières. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, l'analyse portant sur l'énergie éolienne au Canada comprend les résultats du parc éolien Le Nordais, l'analyse portant sur l'énergie hydroélectrique au Canada comprend les résultats de la centrale hydroélectrique de Ragged Chute et l'analyse portant sur le gaz naturel au Canada comprend les résultats de la centrale de Sarnia. Du 6 janvier 2016 au 30 novembre 2016, les résultats du parc éolien Le Nordais, de la centrale hydroélectrique de Ragged Chute et de la centrale de Sarnia sont inclus respectivement dans les analyses portant sur l'énergie éolienne, l'énergie hydroélectrique et le gaz naturel lorsque nous détenions une participation financière. Nous avons acquis une participation directe dans ces actifs le 30 novembre 2016. Tous les actifs des analyses portant sur l'énergie éolienne aux États-Unis et sur le gaz naturel en Australie sont toujours détenus par l'entremise d'un placement dans une participation financière. Le BAIIA aux fins de comparaison des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière et les produits financiers comptabilisés dans nos états financiers font l'objet d'un rapprochement à la rubrique «Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion. Le tableau suivant présente les données d'exploitation et le BAIIA aux fins de comparaison par type de source d'énergie :

Exercices clos les 31 décembre	Production d'énergie renouvelable - moyenne à long terme (GWh) ¹	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2017	2016	2017	2016
Énergie éolienne - Canada	2 871	2 840	2 735	194	175
Énergie hydroélectrique - Canada	464	419	444	19	21
Énergie éolienne - États-Unis	350	364	362	14	15
Total - Énergies renouvelables	3 685	3 623	3 541	227	211
Gaz - Canada		1 272	1 376	77	83
Gaz - Australie		1 803	1 529	139	130
Siège social		—	—	(19)	(17)
Total		6 698	6 446	424	407

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la production d'énergie renouvelable a augmenté de 82 GWh par rapport à celle de 2016. L'augmentation de la production de nos actifs d'énergie éolienne au Canada correspond à notre production d'énergie renouvelable moyenne à long terme.

Énergie éolienne - Canada

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Production (GWh)	2 840	2 735
Capacité installée brute (MW)	1 132	1 132
Produits des activités ordinaires	241	225
Redevances et autres coûts de vente	11	10
Marge brute aux fins de comparaison	230	215
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	31	35
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	5	5
BAIIA aux fins de comparaison	194	175

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 a augmenté de 105 GWh comparativement à celle de l'exercice 2016, en raison de l'accroissement des ressources d'énergie éolienne et de la baisse du nombre d'interruptions non planifiées dans l'est du Canada. Le BAIIA aux fins de comparaison pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 a augmenté de 19 millions de dollars par rapport à celui de 2016, en raison de la hausse des volumes, de la croissance des prix des contrats, de l'augmentation des produits tirés des éléments écologiques au premier trimestre de 2017 et de la diminution des coûts d'exploitation découlant des renégociations des contrats de service à long terme au cours du troisième trimestre de 2016.

Énergie hydroélectrique – Canada

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Production (GWh)	419	444
Capacité installée brute (MW)	112	112
Produits des activités ordinaires	27	29
Redevances et autres coûts de vente	3	3
Marge brute aux fins de comparaison	24	26
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	3	3
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	2
BAIIA aux fins de comparaison	19	21

La production pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 a diminué de 25 GWh comparativement à celle de 2016, en raison de ressources hydrauliques défavorables en Colombie-Britannique au premier semestre de 2017. La baisse des ressources hydrauliques a donné lieu à une diminution du BAIIA aux fins de comparaison de 2 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, comparativement à celui de 2016.

Énergie éolienne – États-Unis

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Production (GWh)	364	362
Capacité installée brute (MW)	144	144
Produits des activités ordinaires	22	21
Redevances et autres coûts de vente	2	1
Marge brute aux fins de comparaison	20	20
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	6	5
BAIIA aux fins de comparaison	14	15

La production et le BAIIA aux fins de comparaison au parc éolien du Wyoming sont restés comparables à ceux de l'exercice précédent.

Gaz – Canada

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016 ^{1,2}
Production (GWh)	1 272	1 376
Capacité installée brute (MW)	506	506
Produits des activités ordinaires	191	181
Redevances et autres coûts de vente	83	72
Marge brute aux fins de comparaison	108	109
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	30	25
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	1
BAIIA aux fins de comparaison	77	83

1) Pour la période du 6 janvier au 30 novembre 2016.

2) Les postes Produits des activités ordinaires et Redevances et autres coûts de vente ont été révisés pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le BAIIA aux fins de comparaison.

Le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 6 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 par rapport à celui de 2016. Cette diminution découle de la hausse des coûts d'exploitation attribuable au rehaussement des exigences liées à l'entretien des usines de traitement des eaux et aux tubes de chaudière et aux indemnités de départ relatives à la réduction des effectifs. La hausse des coûts du combustible a été compensée par l'augmentation des produits, le combustible étant fourni surtout par les clients.

La centrale de Sarnia est en grande partie assujettie à des contrats et n'est habituellement pas touchée par les variations de production.

Gaz – Australie

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Production (GWh)	1 803	1 529
Capacité installée brute (MW)	450	425
Produits des activités ordinaires	135	119
Produits tirés des contrats de location-financement ¹	45	55
Combustible et achats d'électricité ²	(12)	(20)
Marge brute aux fins de comparaison	168	154
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	29	24
BAIIA aux fins de comparaison	139	130

1) Produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) À compter du troisième trimestre de 2017, ajustés en fonction des intérêts réalisés sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 9 millions de dollars comparativement à celui de 2016, grâce à la mise en service de la centrale de South Hedland le 28 juillet 2017 et sa contribution au BAIIA de 50 millions de dollars, le tout en partie contrebalancé par l'incidence de la résiliation du CAÉ de la centrale de Solomon le 1^{er} novembre 2017 (se reporter à la rubrique «Événements importants»). Nos résultats ont également été touchés par la diminution de la contribution de Parkeston attribuable au renouvellement du contrat pour une période de dix ans supplémentaires à tarifs réduits. En raison de la nature de nos contrats, la hausse de la production attribuable à la variation des besoins des clients n'a pas une incidence financière importante étant donné que les produits proviennent des paiements de capacité et que les coûts du combustible sont transférés aux clients.

Siège social

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration	19	17
BAIIA aux fins de comparaison	(19)	(17)

Les charges du siège social ont augmenté de 2 millions de dollars surtout en raison des frais d'aménagement de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills versés à TransAlta à la conclusion d'un contrat à long terme avec Énergie NB.

Contexte d'affaires

Demande et offre

Nos activités sont cycliques en raison de la nature même de l'électricité, qui est généralement consommée au fur et à mesure qu'elle est produite, et de la nature des ressources d'énergie éolienne et hydroélectrique au fil de l'eau, qui fluctuent en fonction des saisons et des variations météorologiques qui surviennent naturellement. Habituellement, les centrales hydroélectriques au fil de l'eau produisent la majorité de leur électricité et génèrent la majorité de leurs produits durant les mois de printemps et d'été, alors que la fonte des neiges alimente les bassins hydrographiques et les rivières. La production d'énergie éolienne est plus forte généralement durant les mois froids d'hiver et plus faibles au cours des mois chauds d'été.

De façon générale, les conditions et les changements en matière d'offre sur le marché dans une telle conjoncture n'ont pas d'incidence considérable sur nos activités commerciales, car la quasi-totalité de notre production fait l'objet de contrats.

Réglementation et législation environnementale

La production d'électricité provenant de sources d'énergie éolienne et d'énergie hydroélectrique entraîne moins de répercussions environnementales que d'autres types de sources d'énergie. Les centrales éoliennes ne produisent pas d'émissions. Elles peuvent être érigées avec un minimum de conséquences sur l'environnement et utilisent une ressource connue, prévisible et récurrente. La production d'hydroélectricité au fil de l'eau n'entraîne pratiquement pas d'émissions, et la source d'énergie d'origine, c'est-à-dire l'eau, retourne à la rivière. Les centrales au fil de l'eau offrent une production d'hydroélectricité de moindre envergure, car elles occupent une plus petite superficie au sol que la technologie traditionnelle à réservoir et fonctionnent selon le cycle saisonnier du débit de l'eau dans une région donnée. De plus, les centrales au fil de l'eau ont peu de répercussions sur la végétation, les poissons, les oiseaux et la faune environnantes.

Bien que nos activités n'aient que peu de répercussions environnementales, elles sont régies par des lois et des règlements stricts en matière d'environnement adoptés et administrés par les gouvernements fédéraux, provinciaux et municipaux des territoires où nous exerçons nos activités. Généralement, ces lois et règlements visent notamment l'utilisation de l'eau, la protection de la faune, la conservation des terres humides, la décontamination, les exigences relatives à l'élimination des déchets, la conservation des artefacts archéologiques, la conservation des espèces menacées, les émissions atmosphériques et la limitation du bruit. Nos activités doivent être conformes aux lois et aux règlements applicables en matière d'environnement, et nous devons obtenir les permis environnementaux nécessaires, ou s'y conformer, en vertu de ces lois et règlements.

La production à partir du gaz émet considérablement moins de gaz à effet de serre («GES») et d'autres polluants atmosphériques que la production au diesel ou au charbon. Cette production suscite donc de plus en plus d'intérêt auprès de territoires qui doivent réduire l'utilisation du charbon afin d'atteindre leurs objectifs de réduction des émissions. La souplesse opérationnelle qu'offre la production au gaz lui permet de suppléer à la production d'énergies renouvelables intermittente, tandis que le facteur de capacité élevé de cette production lui confère de la valeur aux yeux des clients industriels et des clients du secteur minier qui comptent sur un très haut degré de fiabilité. La cogénération est une forme de production au gaz utilisée à la centrale de Sarnia, où une partie de la vapeur produite par la centrale à cycle combiné sert à des applications industrielles, ce qui offre une efficacité et une valeur accrues aux clients.

Canada

Le 3 octobre 2016, le gouvernement fédéral du Canada a annoncé son intention de mettre en place une tarification pancanadienne établie en fonction des émissions de GES. Dans le cadre de cette approche, qui commencera en 2018, le prix de l'équivalent en dioxyde de carbone («éq. CO₂») émis sera établi à 10 \$ la tonne et atteindra 50 \$ la tonne en 2022. Chaque province pourra prendre les mesures nécessaires à l'égard de l'application de cette tarification. Nous ne savons pas si ce type de mécanisme aura une incidence sur nos activités. La loi est toujours en suspens, mais devrait être présentée en 2018.

Alberta

Nous estimons que l'Alberta Electric System Operator (l'«AESO») devra conclure des contrats visant la fourniture d'une production d'énergie renouvelable allant jusqu'à 5 000 MW dans le cadre du programme d'électricité renouvelable («PER») d'ici 2030 en vue d'atteindre l'objectif de production d'électricité à partir d'énergie renouvelable de 30 % établi par le gouvernement de l'Alberta. Au cours du premier trimestre de 2017, l'AESO a terminé ses consultations dans le cadre du premier tour de demande de propositions pour le PER visant une capacité de production de 1 400 MW. Le premier tour de demande de propositions s'est terminé le 13 décembre 2017, date à laquelle les soumissionnaires retenus ont été avisés. L'AESO, avec l'approbation du gouvernement de l'Alberta, a attribué des contrats d'approvisionnement de 595 MW à trois promoteurs pour un total de quatre projets. Un contrat d'approvisionnement en électricité à partir d'énergie renouvelable en vertu duquel un prix fixe sera établi pour l'énergie faisant l'objet d'un contrat fondé sur les écarts dans le cadre d'une structure de paiement sera attribué aux projets retenus. L'exploitation commerciale des projets devra commencer d'ici 2019. Le coût moyen selon la soumission était de 37 \$/MWh et la soumission de TransAlta n'a pas été retenue.

L'AESO, avec l'approbation du gouvernement de l'Alberta, a annoncé les premiers détails relatifs à la demande de propositions pour le PER des deuxième et troisième tours et continue d'élaborer la feuille de route précisant les prochains appels d'offres. La demande de propositions du deuxième tour impose des exigences d'équité à l'égard des Autochtones et vise des projets d'énergies renouvelables ayant une capacité de production de 300 MW. Le troisième tour est similaire au premier tour et vise des projets d'énergies renouvelables ayant une capacité de production de 400 MW et étant en mesure de se connecter aux réseaux de transport et de distribution existants. Les structures contractuelles des deuxième et troisième tours n'ont pas encore été décrites en détail, mais devront s'harmoniser avec le virage du marché de l'électricité à un marché basé sur la capacité en Alberta. L'AESO communiquera des détails sur l'approvisionnement au ministère de l'Énergie de l'Alberta à la fin du mois de février 2018, puis le calendrier de la demande de propositions ainsi que la date d'exécution du projet seront rendus publics en mars 2018.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le règlement intitulé *Carbon Competitiveness Incentive Regulation* («CCIR») a remplacé le règlement *Specified Gas Emitters Regulation* («SGER»). En vertu du SGER, certaines de nos centrales éoliennes ont obtenu des crédits compensatoires de carbone fondés sur la production. Les entités assujetties au SGER peuvent acheter ces crédits à des fins de conformité au SGER en matière de carbone. Pour les générateurs de crédits compensatoires de carbone, la vente de crédits de carbone procure une source de produits. Le gouvernement a confirmé la continuité des crédits compensatoires et les crédits seront fongibles aux termes du CCIR à raison d'un pour un, assurant le maintien de cette source de produits. Le gouvernement avait initialement limité l'utilisation des crédits de carbone à 50 % des exigences de conformité des entités visées le faisant passer graduellement à 60 %. Toutefois, l'augmentation de la tarification du carbone jusqu'à 30 \$ la tonne d'éq. CO₂ pour atteindre potentiellement 50 \$ la tonne d'éq. CO₂ en 2022 devrait atténuer l'incidence de la limite de l'utilisation des crédits de carbone sur le prix du marché. En vertu du CCIR, toutes les sociétés productrices d'énergie renouvelable qui n'obtiennent pas actuellement de crédits de carbone pourront en recevoir après 2018 en déposant une demande au titre de la CCIR. Ces crédits de carbone supplémentaires ne seront pas accordés avant la moitié de l'année 2019. La plupart des centrales hydroélectriques de TransAlta sont visées par des CAÉ jusqu'en 2021, à la suite de quoi elles pourront générer des crédits pour la société en vertu du CCIR. Les parcs éoliens qui n'obtiennent pas actuellement de crédits seront également admissibles aux crédits de carbone. En outre, les centrales de cogénération continueront de recevoir des crédits de carbone, mais à un niveau inférieur que ceux reçus en vertu du SGER.

Ontario

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le gouvernement de l'Ontario a adopté des règlements visant la mise en œuvre d'un système de plafonnement et d'échange de droits d'émissions de gaz à effet de serre. La production d'électricité à partir du gaz sera régie sur le plan de la distribution de gaz. Notre centrale alimentée au gaz en Ontario ne sera pas touchée de façon significative en vertu de dispositions au chapitre des modifications de lois comprises dans nos contrats en vigueur.

Australie

En mars 2017, des élections d'État se sont déroulées en Australie-Occidentale et un changement de gouvernement a eu lieu. Le Parti travailliste a annoncé la publication d'une feuille de route pour les initiatives en matière d'électricité (*Electricity Sector Reform Initiatives – A road map for the current reform work program*). Le programme de réforme repose sur trois piliers : améliorer l'accès au réseau de Western Power, améliorer les signaux tarifaires relatifs à la capacité de réserve, et améliorer l'accès au réseau électrique de Pilbara et son exploitation. En vue d'améliorer l'accès au réseau de Western Power, le gouvernement a l'intention d'instaurer un modèle d'accès au réseau limité pour le réseau de Western Power afin d'en optimiser l'utilisation au moindre coût d'électricité pour les consommateurs. Dans le but d'améliorer l'accès au réseau électrique de Pilbara et son exploitation, le gouvernement de l'Australie-Occidentale prévoit mettre en place un régime de réglementation souple adapté aux besoins afin de favoriser un accès juste et raisonnable par les tiers au réseau de Horizon Power et d'exploiter plus efficacement le réseau électrique.

Flux de trésorerie contractuels

Presque toutes nos centrales éoliennes, hydroélectriques et au gaz naturel font l'objet de contrats pour la vente d'électricité qu'elles produisent. La plupart des centrales éoliennes et hydroélectriques situées en Alberta sont visées par des CAÉ à long terme conclus avec TransAlta. Les autres centrales éoliennes et hydroélectriques font l'objet de contrats conclus avec des sociétés d'État et des services publics de grande envergure. La centrale de Sarnia fait l'objet de contrats conclus avec des utilisateurs commerciaux dans divers secteurs, le reste de la production étant vendue sur le marché de l'Ontario en vertu d'un contrat conclu avec la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité («SIERE»). Les centrales australiennes au gaz naturel font l'objet de contrats conclus avec des sociétés minières et une société d'État établies en Australie-Occidentale. En 2017, le contrat de la centrale alimentée au gaz naturel de Parkeston de 110 MW a été renégocié jusqu'en 2026; le reste des CAÉ et des autres contrats à long terme arrivent à échéance généralement entre 2023 et 2042.

En plus des CAÉ, nous avons conclu d'autres contrats à long terme et à court terme afin de vendre les éléments écologiques de nos centrales éoliennes et hydroélectriques. En 2017, respectivement environ 79 % et 100 % des éléments écologiques de nos centrales éoliennes et hydroélectriques ont été vendus.

Stratégie et capacité de produire des résultats

Nous avons pour objectifs i) de procurer aux investisseurs des rendements constants et stables grâce à la possession d'actifs de production d'énergie renouvelable, ou de participations dans ces actifs, et de production d'énergie à partir du gaz naturel et d'autres infrastructures visés principalement par des contrats à long terme générant des flux de trésorerie stables, conclus avec des contreparties solides; ii) de saisir et de tirer parti des possibilités de croissance stratégique dans le secteur de la production d'énergie renouvelable et dans le secteur de la production d'énergie à partir de gaz naturel ainsi que dans d'autres infrastructures; iii) de conserver une diversité quant aux emplacements géographiques, à la production et aux contreparties; et iv) de verser annuellement entre 80 % et 85 % des liquidités disponibles à des fins de distribution aux actionnaires de la société.

Nos stratégies et notre capacité de produire des résultats s'établissent comme suit :

Stratégie financière

Notre stratégie financière consiste à maintenir une situation financière solide afin de consolider les assises de nos principales activités essentielles et de notre croissance. Une situation financière solide nous permet d'améliorer notre capacité à dégager des rendements stables et constants.

Stratégie liée aux contrats

Comme nous avons recours à des CAÉ, notamment les CAÉ de TransAlta, nos centrales et celles dans lesquelles nous détenons une participation financière font l'objet en grande partie de contrats. La presque totalité de notre capacité est sous contrat pour les 6 prochaines années, mais cette proportion diminuera graduellement sur une période de 30 ans. La durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos CAÉ est d'environ 12 ans.

Stratégie d'exploitation

Nos centrales éoliennes, hydroélectriques et au gaz naturel affichent un historique d'exploitation et un rendement établis. À l'exception du gazoduc en Australie-Occidentale et de la centrale de South Hedland mis en service en 2017, les actifs sont en service depuis environ 5 à 27 ans.

TransAlta fournit à la société des services de gestion, d'administration et d'exploitation. Les membres de l'équipe de direction de TransAlta chargés de la gestion de nos activités possèdent une grande expérience dans le secteur de la production d'électricité. Les employés de TransAlta qui assurent la prestation des services d'exploitation à nos centrales sont ceux-là mêmes qui fournissent ces services à TransAlta.

Stratégie de croissance

Notre stratégie de croissance consiste à construire ou à acquérir des centrales d'énergie renouvelable et de gaz naturel ainsi que d'autres infrastructures visées en grande partie par des contrats qui génèrent des flux de trésorerie stables dans le but d'obtenir un rendement sur le capital investi. La mise en œuvre réussie de notre stratégie de croissance exige non seulement qu'elle soit réalisée au moment opportun, mais aussi qu'elle fasse l'objet d'une appréciation commerciale prudente, et que des ressources suffisantes soient disponibles pour effectuer un contrôle préalable et une évaluation de ces actifs.

TransAlta, notre promoteur, a indiqué que la vente de certains de ses actifs visés par des contrats à la société pourrait constituer une source de financement. Les actifs susceptibles d'être acquis par nous comprennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable au Canada et aux États-Unis. Les acquisitions d'actifs auprès de TransAlta seront soumises à des évaluations indépendantes et devront être approuvées par le conseil d'administration de la société.

D'autres possibilités de croissance à long terme pourraient également être recherchées, principalement par voie d'acquisitions, de nouveaux projets de construction faisant l'objet de contrats, de regroupements au sein de l'industrie et d'autres occasions de croissance sur des nouveaux marchés, relativement à d'autres technologies ou catégories d'investissement.

Événements importants et événements postérieurs à la date de clôture

Centrale de South Hedland, conversion des actions de catégorie B et CAÉ avec FMG

Le 28 juillet 2017, la centrale de South Hedland a été mise en service. Le 1^{er} août 2017, nous avons converti les 26,1 millions d'actions de catégorie B détenues par TransAlta en 26,4 millions d'actions ordinaires. Les actions de catégorie B ont été converties à un ratio supérieur à 1:1, car les coûts liés à la construction et à la mise en service du projet étaient inférieurs au montant convenu par la société et TransAlta aux termes de la convention d'apport modifiée datée du 26 juillet 2017. À la suite de la mise en service de la centrale, le dividende a augmenté d'environ 7 %, pour passer de 0,88 \$ à 0,94 \$ par action annuellement.

Le 1^{er} août 2017, FMG a indiqué à TransAlta et à la société qu'à son avis, la centrale de South Hedland ne respectait pas encore les critères de rendement requis en vertu du CAÉ conclu entre FMG et TransAlta. À notre avis, tous les critères visant l'atteinte des activités commerciales ont été pleinement respectés aux termes du CAÉ de la centrale de South Hedland. Horizon Power, entreprise de services publics qui achète la majorité de la production d'énergie solaire de la centrale à prix fixe, a confirmé sans débat qu'un niveau d'activité commerciale avait été atteint. Le 13 novembre 2017, FMG a signifié un avis visant la résiliation du CAÉ de la centrale de South Hedland. D'après TransAlta, la résiliation présumée est invalide et, par conséquent, elle prend toutes les mesures nécessaires pour protéger notre participation dans la centrale et veiller à ce que tous les flux de trésorerie prévus en vertu du CAÉ de la centrale de South Hedland soient réalisés.

Projet du parc éolien de Kent Hills

Au cours du deuxième trimestre, nous avons conclu un contrat à long terme avec Énergie NB en vue de la vente de toute l'énergie produite par une capacité de production supplémentaire de 17,25 MW dans le cadre du projet du parc éolien de Kent Hills. Parallèlement, l'échéance du contrat avec Énergie NB relativement à l'unité 1 du parc éolien de Kent Hills a été reportée de 2033 à 2035 afin qu'elle corresponde à celles des projets des unités 2 et 3 du parc éolien de Kent Hills.

La capacité de production supplémentaire de 17,25 MW du parc éolien de Kent Hills est un projet d'expansion de l'actuel parc éolien de Kent Hills, qui permettra d'accroître la capacité de production du parc éolien à environ 167 MW. La construction devrait débuter au printemps 2018.

Le 2 octobre 2017, nous avons réalisé un placement d'obligations d'environ 260 millions de dollars dans le cadre d'un placement privé garanti, entre autres, par une charge de premier rang sur tous les actifs de Kent Hills Wind LP, filiale de la société. Les obligations sont amortissables et portent intérêt à un taux annuel de 4,454 %, le capital et les intérêts étant payables trimestriellement jusqu'à l'échéance le 30 novembre 2033. Le produit tiré du financement servira à financer en partie le projet d'expansion du parc éolien de Kent Hills et le produit restant, déduction faite du montant de 30 millions de dollars détenu dans un compte de réserve pour la construction, sera distribué parmi les partenaires du projet du parc éolien de Kent Hills.

Facilité de crédit consortiale

Le 24 juillet 2017, nous avons conclu une entente de facilité de crédit consortiale aux termes de laquelle nous avons accès à une facilité de crédit consentie totalisant 500 millions de dollars. L'entente est pleinement consentie pour quatre ans et vient à échéance en 2021. Le maintien de l'accès à la facilité est assujéti au respect de diverses clauses restrictives. Dans le cadre de la conclusion de la nouvelle facilité de crédit, la facilité de crédit de 350 millions de dollars consentie par TransAlta a été annulée.

Rachat de la centrale de Solomon

Le 1^{er} août 2017, TransAlta a reçu un avis selon lequel FMG comptait racheter la centrale de Solomon de TEC Pipe Pty Ltd., filiale en propriété exclusive de TransAlta, pour un montant d'environ 335 millions de dollars américains. Nous détenons une participation financière dans des flux de trésorerie provenant des activités de la centrale de Solomon. FMG a réalisé l'acquisition de la centrale de Solomon le 1^{er} novembre 2017, et TEC Pipe Pty Ltd. a reçu un montant d'environ 325 millions de dollars américains en contrepartie. FMG a retenu le solde sur le prix de l'acquisition. Selon TransAlta, ce montant ne devrait pas être retenu et TransAlta prend les mesures nécessaires pour recouvrer la totalité ou une partie importante du montant auprès de FMG.

TEA a utilisé une partie du produit tiré de la vente afin de racheter 179 millions de dollars d'actions privilégiées obligatoirement rachetables («APOR») et 39 millions de dollars d'actions privilégiées de TEA (se reporter à la note 8 des états financiers pour plus d'information). En outre, TEA nous a consenti un prêt d'un montant de 194 millions de

dollars (199 millions de dollars australiens). Le prêt est exigible à vue ou le 31 décembre 2018, selon la première occurrence (se reporter à la note 16 des états financiers pour plus d'information).

Nous avons utilisé le produit restant pour rembourser la facilité de crédit qui servait à financer le développement de la centrale de South Hedland et à racheter la débenture convertible de 215 millions de dollars émise à TransAlta. Le rachat de la débenture convertible permettra de réduire notre charge d'intérêts d'environ 10 millions de dollars annuellement pour chacun des exercices de 2018 à 2020 et d'éliminer la possibilité d'émettre des actions ordinaires supplémentaires à la conversion en 2021.

En raison de l'intention de FMG de racheter la centrale de Solomon, nous avons comptabilisé une dépréciation de 114 millions de dollars au titre des actions privilégiées qui reflètent les montants ajustés de TEA au cours du troisième trimestre. Même si notre participation financière dans l'entreprise australienne est fondée sur les flux de trésorerie nets sous-jacents des actifs australiens, la juste valeur du placement dans les actions privilégiées reflète australiennes ne diminue pas conformément aux actifs. La juste valeur est fondée sur les flux de trésorerie sous-jacents de l'entreprise australienne et subit l'incidence des hypothèses relatives à la monnaie étrangère et au taux d'actualisation. Au fil du temps, la valeur comptable des actions privilégiées reflète australiennes a également été augmentée afin de refléter la baisse des taux d'actualisation. Depuis l'acquisition du placement en 2015, la centrale de Solomon a généré plus de 100 millions de dollars en flux de trésorerie disponibles.

Tel qu'il est décrit à la note 4 des états financiers consolidés audités de 2017, le 13 novembre 2017, FMG a signifié un avis alléguant la résiliation de son CAÉ de la centrale de South Hedland. En raison de l'allégation de résiliation du CAÉ, qui est invalide selon TransAlta, nous avons passé en revue les flux de trésorerie sous-jacents attendus des actions privilégiées reflète australiennes en fonction des meilleures estimations de recouvrement par recours légal et d'autres moyens. Par conséquent, au quatrième trimestre de 2017, nous avons comptabilisé une dépréciation au titre des actions privilégiées reflète australiennes de 23 millions de dollars.

Pour plus d'information, se reporter aux notes 2 Q) et 8 des états financiers consolidés audités de 2017.

Rachat anticipé de débentures non garanties

Le 27 septembre 2017, nous avons émis un avis selon lequel nous procéderons au rachat anticipé des débentures non garanties émises par notre filiale, Canadian Hydro Developers, Inc., le 12 octobre 2017, à un taux d'intérêt moyen pondéré de 6,3 %. Les débentures devaient venir à échéance en juin 2018. Le 12 octobre 2017, nous avons racheté les débentures non garanties d'une somme totalisant 201 millions de dollars, composée d'un capital de 191 millions de dollars, d'une prime de rachat anticipé de 6 millions de dollars et d'intérêts à payer de 4 millions de dollars.

Changements au sein de la direction et du conseil d'administration

Le 2 novembre 2017, la société a annoncé la nomination de John Kousinioris au poste de président de la société et comme membre du conseil d'administration. M. Kousinioris est chef des services juridiques et chef de la conformité et secrétaire de la Société de TransAlta. Il continuera d'exercer ce rôle en plus de ses fonctions au sein de TransAlta.

Brett Gellner demeurera au conseil de TransAlta Renewables et continuera d'assumer son rôle de chef de la direction des placements de TransAlta. M. Gellner consacrer son temps à évaluer et à rechercher des occasions de croissance pour TransAlta et la société.

M. Kousinioris remplace Aron Willis au sein du conseil d'administration de TransAlta Renewables. M. Willis continuera d'assumer son rôle de premier vice-président, Gaz et énergies renouvelables, de TransAlta et de la société.

Acquisition de projets de parc éolien aux États-Unis

Le 20 février 2018, nous avons annoncé avoir conclu une entente visant l'acquisition de deux projets prêts à construire dans le nord-est des États-Unis. Les projets de parc éolien consistent en : i) un projet de 90 MW situé en Pennsylvanie faisant l'objet d'un CAÉ de 15 ans et ii) un projet de 29 MW situé au New Hampshire faisant l'objet de deux CAÉ de 20 ans. Les trois contreparties détiennent des notes attribuées par S&P d'au moins A+.

Le total des coûts des deux projets est estimé à 240 millions de dollars américains, environ 70 % des coûts seront financés en 2018 et la partie résiduelle le sera en 2019. La date de mise en service de ces deux projets est prévue pour le deuxième semestre de 2019.

Nous financerons les coûts d'acquisition et de construction au moyen de liquidités existantes et d'avantages fiscaux.

Situation de trésorerie et sources de financement

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement, à mener des activités de couverture, et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nous gérons le risque de liquidité en maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit.

Nos besoins de liquidités sont satisfaits au moyen d'une variété de sources, y compris les fonds provenant des activités d'exploitation, les marchés financiers et le financement fourni par TransAlta. Nous utilisons surtout les fonds pour les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle, et les paiements des intérêts et du capital sur la dette et les dividendes.

Situation financière

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les états de la situation financière consolidés du 31 décembre 2016 au 31 décembre 2017 :

	Augmentation/ (diminution)	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5	Calendrier des encaissements et décaissements
Créances clients et autres débiteurs	29	Calendrier des encaissements
Immobilisations corporelles nettes	(55)	Hausse de la charge d'amortissement par suite de l'acquisition des actifs canadiens le 30 novembre 2016, en partie contrebalancée par des acquisitions
Immobilisations incorporelles	(10)	Amortissement des immobilisations incorporelles
Liquidités soumises à restrictions	30	Partie du produit tiré du financement du projet du parc éolien de Kent Hills détenue dans un compte de réserve pour la construction
Placements dans des filiales de TransAlta	(208)	Diminution des actions privilégiées reflet australiennes attribuable à la dépréciation, à la diminution de la juste valeur et à un remboursement de capital. Rachat d'APOR, d'actions privilégiées de TEA et d'actions privilégiées reflet de TransAlta Wyoming Wind LLC a également contribué à la diminution du solde du placement. Ces diminutions ont été en partie contrebalancées par l'augmentation des APOR et des actions privilégiées de TEA aux fins de placements additionnels dans les actifs australiens.
Autres actifs	32	Prêt à long terme à recevoir du partenaire ne détenant pas le contrôle du parc éolien de Kent Hills
Dettes fournisseurs et charges à payer	10	Calendrier des paiements et charges à payer
Dividendes à verser	10	Augmentation du nombre d'actions ordinaires en circulation
Dettes à long terme (y compris la tranche courante)	216	Augmentation attribuable au produit tiré du financement du projet du parc éolien de Kent Hills et du prêt de TEA, en partie contrebalancée par les remboursements prévus sur les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de New Richmond et de Kent Hills ainsi que sur le prêt lié au fonds de roulement des actifs canadiens, et par le rachat anticipé des débetures non garanties
Débeture convertible	(215)	Rachat de la débeture convertible le 9 novembre 2017
Passif au titre des actions de catégorie B (y compris la partie courante)	(384)	Actions de catégorie B converties en actions ordinaires le 1 ^{er} août 2017
Provision pour frais de démantèlement et autres provisions (y compris la partie courante)	15	Hausse par suite de l'acquisition des actifs canadiens le 30 novembre 2016 et de la désactualisation
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	135	Émission d'actions ordinaires aux fins de conversion en actions de catégorie B, le tout en partie contrebalancé par les dividendes déclarés pour la période

Flux de trésorerie

Le tableau suivant présente les variations importantes dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 comparativement à l'exercice 2016 :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016	Principaux facteurs expliquant la variation
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	15	2	
Flux de trésorerie liés aux :			
Activités d'exploitation	290	282	Augmentation du résultat en trésorerie de 32 millions de dollars, en partie contrebalancée par des variations défavorables du fonds de roulement de 24 millions de dollars
Activités d'investissement	(65)	(241)	Produit des rachats de placements de 217 millions de dollars et augmentation du remboursement de capital sur les placements dans des filiales de TransAlta de 23 millions de dollars, en partie contrebalancés par une hausse des immobilisations corporelles de 24 millions de dollars, du prêt à recevoir de 38 millions de dollars et des liquidités soumises à restrictions de 30 millions de dollars
Activités de financement	(220)	(28)	Hausse des remboursements de la dette à long terme de 160 millions de dollars, diminution du produit tiré de l'émission d'actions ordinaires de 162 millions de dollars et rachat de la débenture convertible de 215 millions de dollars, en partie contrebalancés par le produit tiré du prêt de TEA de 194 millions de dollars, de l'émission supplémentaire de titres d'emprunt à long terme de 101 millions de dollars et de l'augmentation des emprunts sur la facilité de crédit de 84 millions de dollars
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	20	15	

Dette

La dette, y compris les montants à verser à TransAlta, totalisait 1 043 millions de dollars au 31 décembre 2017, comparativement à 1 042 millions de dollars au 31 décembre 2016. Même si la dette est demeurée stable, nous avons émis l'obligation du parc éolien de Kent Hills en octobre et contracté le prêt de TEA en novembre. Ces augmentations de la dette ont été compensées par le rachat de la débenture convertible et le rachat anticipé des débentures non garanties.

Au 31 décembre 2017, nous disposons d'une facilité de crédit consortiale de 500 millions de dollars consentie aux fins générales de la société, notamment le financement des besoins courants au titre du fonds de roulement, des obligations à remplir au titre des investissements liés à la construction de projets, des occasions de croissance et du remboursement de l'encours de la dette. Au 31 décembre 2017, un montant de 27 millions de dollars avait été prélevé sur la facilité de crédit et était toujours impayé. Au 31 décembre 2016, un montant de 15 millions de dollars était impayé sur la facilité de crédit consentie par TransAlta. Cette facilité de crédit consortiale externe a remplacé la facilité de crédit consentie par TransAlta, comme il est décrit à la note 16 de nos états financiers. De plus, nous disposons d'une facilité de lettres de crédit à vue non consentie de 100 millions de dollars, en vertu de laquelle des lettres de crédit de 69 millions de dollars ont été émises au 31 décembre 2017.

En mars 2017, nous avons remboursé l'emprunt au titre du fonds de roulement des actifs canadiens de 13 millions de dollars. En juin 2017, nous avons versé un paiement semestriel prévu de 18 millions de dollars sur le capital de l'obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe et de 3 millions de dollars sur le capital de l'obligation du parc éolien de New Richmond. Au quatrième trimestre, nous avons versé un paiement semestriel prévu de 17 millions de dollars sur le capital de l'obligation des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe et un autre paiement de 4 millions de dollars sur le capital de l'obligation du parc éolien de New Richmond. Également au quatrième trimestre, nous avons versé un paiement semestriel prévu de 2 millions de dollars sur le capital de l'obligation du parc éolien de Kent Hills. Le 12 octobre 2017, nous avons racheté de façon anticipée des débentures non garanties émises par Canadian Hydro Developers Inc. pour 201 millions de dollars. Le 9 novembre 2017, nous avons racheté les débentures convertibles

émises à TransAlta d'une somme totalisant 218 millions de dollars, composée d'un capital de 215 millions de dollars et d'intérêts à payer de 3 millions de dollars.

La société est assujettie aux clauses restrictives positives et négatives habituelles liées à la dette. Nous respectons toutes ces clauses restrictives.

Au 31 décembre 2017, un montant de 202 millions de dollars de notre dette était dû à TransAlta (249 millions de dollars en 2016), composé du prêt de TEA et de l'emprunt au titre du fonds de roulement des actifs canadiens, et en 2016, le montant de notre dette à TransAlta comprenait également la facilité de crédit de TransAlta et la débenture convertible.

Les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills sont assujetties aux conditions financières habituelles et aux clauses restrictives qui limitent la capacité de la société d'accéder aux fonds générés par les activités des centrales. Si certains tests de distribution (effectués généralement une fois par trimestre) sont réussis, les fonds peuvent être distribués par les filiales à leur société mère respective. Ces restrictions comprennent la capacité d'atteindre un ratio de couverture du service de la dette avant la distribution. Les fonds de ces entités, qui se sont accumulés depuis le test du quatrième trimestre, ne seront pas distribués jusqu'à ce que le prochain ratio de couverture du service de la dette soit calculé au premier trimestre de 2018. Au 31 décembre 2017, un montant en trésorerie de 14 millions de dollars était assujetti à ces restrictions financières.

En outre, les obligations des parcs éoliens de Melancthon et Wolfe, de la centrale de Pingston, du parc éolien de New Richmond et du parc éolien de Kent Hills requièrent l'établissement et le financement de certains comptes de réserve au moyen de la trésorerie en dépôt ou de lettres de crédit. Au 31 décembre 2017, la société a choisi d'utiliser des lettres de crédit. Par conséquent, aucun montant de liquidités n'était soumis à ces restrictions.

La société a un montant de 30 millions de dollars de liquidités reçues dans le cadre du financement par l'émission d'obligations du parc éolien de Kent Hills dans un compte de réserve pour la construction. Les liquidités soumises à restrictions seront libérées du compte de réserve pour la construction sous réserve du respect de certaines modalités, notamment la mise en service commerciale du projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills.

Capital social

Au 31 décembre 2017 et au 22 février 2018, nous avons environ 250 millions d'actions ordinaires et aucune action de catégorie B émises et en circulation. Le 28 juillet 2017, la centrale de South Hedland a été mise en service et, le 1^{er} août 2017, nous avons converti les 26,1 millions d'actions de catégorie B en 26,4 millions d'actions ordinaires. Au 31 décembre 2016, nous avons environ 224 millions d'actions ordinaires et 26,1 millions d'actions de catégorie B émises et en circulation.

Structure du capital

Notre structure du capital comprend les composantes qui suivent :

Aux 31 décembre	2017		2016	
	Montant	%	Montant	%
Dette, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie disponibles ¹	1 023	32	812	23
Passif au titre des actions de catégorie B	—	—	384	11
Débenture convertible	—	—	215	7
Participation ne donnant pas le contrôle	36	1	35	1
Capitaux propres attribuables aux actionnaires	2 161	67	2 026	58
Total du capital	3 220	100	3 472	100

1) La société inclut la trésorerie et les équivalents de trésorerie dont elle dispose à titre de réduction dans le calcul du capital, le capital étant géré en interne et évalué par la direction au moyen d'une position de dette nette.

Engagements

Les paiements exigibles en vertu des obligations contractuelles de la société se présentent comme suit :

	Ententes de service à long terme ¹	Services d'administration généraux ²	Dettes à long terme	Intérêts sur la dette à long terme	Accès aux terrains et contrats de location	Contrats d'achat ³	Total
2018	28	20	250	39	2	5	344
2019	24	18	49	31	2	—	124
2020	41	19	51	29	2	—	142
2021	30	19	78	27	2	—	156
2022	14	20	54	25	2	—	115
2023 et par la suite	32	230	570	108	37	—	977
Total	169	326	1 052	259	47	5	1 858

1) Les contrats de location simple de moins de 1 million de dollars par année sont inclus dans les ententes de service à long terme.

2) Compte non tenu de la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming.

3) Compte tenu de l'achat et du transport de gaz naturel.

Procédure de règlement sur les pertes en ligne

TransAlta est partie à une procédure de règlement sur les pertes en ligne (la «procédure»), dont l'Alberta Utilities Commission («AUC») est saisie. L'AUC a conclu qu'elle a la capacité d'ajuster rétroactivement à partir de 2006 les charges liées aux pertes en ligne. L'AUC a donc demandé à l'AESO, entre autres choses, de réaliser les calculs rétroactifs nécessaires. Toutefois, les différentes décisions de l'AUC peuvent être portées en appel et contestées. L'AUC a récemment rendu une décision, pouvant être portée en appel, qui énonce la méthode à utiliser rétroactivement. Selon cette méthode, TransAlta a conclu que notre exposition maximale potentielle aux charges liées aux pertes en ligne rétroactives n'est pas significative.

Litiges avec FMG

Dans le cours normal des affaires, nous pouvons être parties à des litiges. Même si nous ne sommes pas directement impliqués dans le litige en cours avec FMG concernant la résiliation alléguée du CAÉ lié à la centrale de South Hedland, les résultats de ce litige pourraient avoir une incidence sur les produits financiers tirés des participations financières de la société dans les actifs australiens. En outre, FMG a retenu un montant d'environ 43 millions de dollars australiens d'impôt applicable au rachat de la centrale de Solomon. TransAlta a entamé des procédures visant à recouvrer l'impôt à payer par FMG en déposant et en signifiant un avis et une déclaration le 17 novembre 2017, et a fait une requête en jugement sommaire pour ce montant. L'audience est prévue le 23 mars 2018.

Autres résultats consolidés

Charge d'intérêts nette

Les composantes de la charge d'intérêts nette sont présentées ci-dessous :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Intérêts sur la dette à long terme	38	36
Intérêts sur la débenture convertible	9	10
Perte sur le rachat de débentures non garanties	6	1
Autres intérêts nets ¹	3	1
Désactualisation des provisions	2	1
Charge d'intérêts nette	58	49

1) Incluent des lettres de crédit et des garanties, des engagements à l'égard de la facilité de crédit, des autres intérêts et des frais bancaires. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, les intérêts sur les lettres de crédit et les garanties offertes par TransAlta étaient de 2 millions de dollars (1 million de dollars en 2016).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2017, la charge d'intérêts nette a connu une hausse en regard de celle de 2016, du fait essentiellement de l'émission de l'obligation du parc éolien de Kent Hills, de l'incidence de l'obligation du parc éolien de New Richmond ayant été en circulation pour l'exercice complet comparativement à six mois en 2016, et de la perte sur le rachat de débentures non garanties. La hausse de la charge d'intérêts nette a été en partie contrebalancée par le rachat de la débenture convertible.

Passif au titre des actions de catégorie B

Au 31 décembre 2017, aucune action de catégorie B n'était en circulation (26,1 millions en 2016). Le 28 juillet 2017, la centrale de South Hedland a été mise en service et la société a par la suite converti les 26,1 millions d'actions de catégorie B en 26,4 millions d'actions ordinaires le 1^{er} août 2017. Les actions de catégorie B ont été converties à un ratio supérieur à 1:1, car les coûts liés à la construction et à la mise en service du projet étaient inférieurs au montant convenu par la société et TransAlta aux termes de la convention d'apport modifiée datée du 26 juillet 2017. À la date de conversion, la valeur comptable du passif au titre des actions de catégorie B de 385 millions de dollars a été décomptabilisée et les actions ordinaires émises à la conversion ont été comptabilisées à la même valeur comptable.

Impôts sur le résultat

Nos taux d'imposition et notre charge d'impôts sont fondés sur le résultat réalisé dans chaque territoire où nous exerçons nos activités et sur toute différence permanente entre le mode de calcul du résultat avant impôts à des fins comptables et fiscales. S'il existe une différence temporaire entre le moment de la comptabilisation d'une charge ou d'un produit à des fins comptables ou fiscales, cette différence entraîne des actifs ou des passifs d'impôt différé et est évaluée au moyen du taux d'imposition qui devrait être en vigueur lorsque cette différence temporaire se résorbera. L'incidence de toute modification des taux d'imposition sur les actifs ou les passifs d'impôt différé est comptabilisée en résultat dans la période où les nouveaux taux sont adoptés.

Participation ne donnant pas le contrôle

Natural Forces Technologies Inc. détient une participation de 17 % dans les unités 1 et 2 du parc éolien de Kent Hills («parc éolien de Kent Hills»), dont la capacité de production brute collective atteint 150 MW, et dans le projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills en cours d'aménagement.

Puisque nous détenons une participation donnant le contrôle dans le parc éolien de Kent Hills, la totalité du résultat, des actifs et des passifs sont consolidés dans nos états financiers. La participation ne donnant pas le contrôle présentée dans les comptes de résultat consolidés et les états de la situation financière consolidés a trait au résultat et à l'actif net attribuable à la portion de la participation dans Kent Hills que nous ne détenons pas. Dans les tableaux des flux de trésorerie consolidés, les sommes payées aux propriétaires minoritaires du parc éolien de Kent Hills sont présentées dans les activités de financement à titre de distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle.

Le résultat net attribuable à la participation ne donnant pas le contrôle de 4 millions de dollars pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 a été comparable au résultat de 3 millions de dollars de 2016.

Autres éléments du résultat global

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, nous avons comptabilisé une diminution de 37 millions de dollars de la juste valeur dans les autres éléments du résultat global. Les variations de la juste valeur des instruments disponibles à la vente au cours de la période sont principalement attribuables aux actions privilégiées reflét australiennes. Pour plus d'information, se reporter à la note 8 de nos états financiers consolidés annuels.

Dépenses d'investissement de maintien

Les montants réels des dépenses d'investissement de maintien au titre des actifs que nous détenons directement, de même qu'au titre des centrales dans lesquelles nous détenons des participations financières, sont présentés ci-après dans le total annuel de nos dépenses d'investissement de maintien :

Exercices clos les 31 décembre

	Énergie éolienne - Canada	Énergie hydro- électrique - Canada	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Canada	Gaz - Australie	Total
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2017	9	2	2	16	10	39
Total des dépenses d'investissement de maintien en 2016	10	4	2	6	14	36

Les dépenses d'investissement de maintien ont augmenté de 3 millions de dollars comparativement à celles de 2016, en raison principalement des remplacements de moteur en Australie et des remplacements des groupes turbogénérateurs dans le secteur Gaz au Canada. La majorité des dépenses d'investissement de maintien dans le secteur Gaz au Canada se rapportent à une révision importante prévue de turbines à gaz de la centrale de Sarnia.

Des dépenses d'investissement liées à la croissance de 9 millions de dollars ont été engagées pour le projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills. Des dépenses d'investissement liées à la productivité de 2 millions de dollars ont également été engagées en 2017 pour la mise à niveau de la courbe de puissance des turbines du parc éolien de Wolfe Island.

Perspectives pour 2018

Le tableau suivant présente nos prévisions quant aux objectifs financiers clés pour 2018 :

Mesure	Cible
BAlIA aux fins de comparaison	400 millions de dollars à 420 millions de dollars
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	315 millions de dollars à 340 millions de dollars
Liquidités disponibles à des fins de distribution	260 millions de dollars à 290 millions de dollars

Contexte d'affaires

Environnement économique

Grâce à l'utilisation des CAÉ, y compris les CAÉ de TransAlta, la presque totalité de nos centrales ainsi que les actifs australiens font actuellement l'objet de contrats et, par conséquent, nous ne nous attendons pas à ce que le ralentissement économique de l'ouest du Canada et en Australie ait une incidence importante sur nos activités.

Nous continuons de gérer le risque de contrepartie et d'agir conformément à nos politiques de gestion du risque mises en œuvre. Nous ne prévoyons pas apporter de modification importante à nos pratiques existantes.

Législation environnementale

Nous prévoyons une hausse des produits tirés des crédits compensatoires d'émission de carbone générés en Alberta pour 2018. Le total des produits tirés des éléments écologiques, qui comprennent les crédits compensatoires d'émission de carbone, s'est établi à 14 millions de dollars en 2017.

Dans le cadre du Plan de leadership sur le climat, le gouvernement de l'Alberta a établi un nouveau système d'obligations et de quotas d'émissions évalués par rapport à des centrales alimentées au gaz ayant une grande rentabilité. Le coût initial lié à la conformité a été fixé à 30 \$ la tonne d'émissions de dioxyde de carbone.

Activités d'exploitation

Production

Nous prévoyons que la production d'énergie renouvelable provenant des actifs de production éolienne et hydroélectrique en 2018 se situera dans une fourchette de 3 400 à 3 800 GWh. Les contrats de production des centrales alimentées au gaz procurent une contrepartie au titre de la capacité. Par conséquent, la production n'est pas un indicateur de rendement important de ces actifs.

Flux de trésorerie contractuels

Comme nous avons recours à des CAÉ, notamment les CAÉ de TransAlta, la durée de vie contractuelle moyenne pondérée résiduelle de nos centrales et des centrales dans lesquelles nous détenons une participation financière est d'environ 12 ans.

Coûts d'exploitation

Nous avons conclu des ententes de service à long terme avec des fournisseurs afin de stabiliser les charges au titre des activités d'exploitation, d'entretien et d'administration. La majeure partie de notre production à partir du gaz est vendue dans le cadre de contrats prévoyant des dispositions de transfert au titre du combustible. Pour la production à partir du gaz naturel qui ne comporte aucune disposition de transfert des coûts, nous achetons du gaz naturel parallèlement à la production, atténuant ainsi notre risque lié à la variation des prix.

Exposition aux fluctuations des taux de change

Nous sommes exposés aux fluctuations des taux de change entre le dollar canadien, le dollar australien et le dollar américain en raison de notre participation financière dans le parc éolien du Wyoming et dans les actifs australiens. Nous sommes également exposés à l'euro en raison du projet d'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills. Les titres acquis auprès de TransAlta et les dividendes s'y rapportant sont libellés en dollars canadiens, en dollars australiens et en dollars américains. TransAlta a fourni à la société une protection contre les fluctuations des taux de change pour les flux de trésorerie des actifs australiens jusqu'au 30 juin 2020. Tout changement apporté à nos

placements à l'étranger ou à notre dette libellée en monnaies étrangères pourrait modifier notre exposition. Nos autres actifs sont tous situés au Canada. Nous pourrions acheter du matériel auprès de fournisseurs étrangers dans diverses devises en vue de projets d'immobilisations futurs, ce qui pourrait entraîner une exposition aux fluctuations de la valeur du dollar canadien relativement aux monnaies concernées.

Notre stratégie consiste à atténuer le risque de change des flux de trésorerie libellés en monnaies étrangères pour nous permettre de respecter les exigences en matière de dividendes. Les flux de trésorerie liés aux actifs australiens sont principalement couverts en vertu d'ententes avec TransAlta. De plus, nous avons conclu des contrats de change à terme afin de couvrir les flux de trésorerie libellés en dollars américains qui sont essentiellement liés aux actifs du parc éolien du Wyoming.

Charge d'intérêts nette

L'exposition au risque de taux d'intérêt n'est pas importante, puisque les taux d'intérêt sur la dette à long terme sont en grande partie des taux fixes. La charge d'intérêts nette pour 2018 devrait être plus élevée que celle de 2017 en raison de la hausse de la dette. Le 24 juillet 2017, nous avons conclu une entente de crédit consortiale totalisant 500 millions de dollars aux termes de laquelle nous pouvons effectuer des emprunts directs à un taux d'intérêt variable. Par conséquent, nous avons une certaine exposition au risque de taux d'intérêt. Les variations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur le montant de la charge d'intérêts nette engagée.

Dette nette, situation de trésorerie et sources de financement

En cas de baisse des volumes d'énergie éolienne ou des ressources hydroélectriques, ou en cas de coûts d'entretien imprévus, nous pourrions avoir besoin de liquidités supplémentaires dans l'avenir. Nous prévoyons maintenir des liquidités disponibles adéquates en vertu de notre facilité de crédit.

Le produit tiré du rachat de la centrale de Solomon par TransAlta et ses filiales australiennes nous a permis de revoir l'échéancier du niveau de financement pour nos futurs projets visant des actifs entièrement assujettis à des contrats. Nous ne prévoyons pas émettre d'autres titres d'emprunt axés sur des projets relativement à nos actifs existants au cours des 12 à 18 prochains mois.

Dépenses d'investissement

Dépenses d'investissement de maintien

Nos dépenses d'investissement de maintien sont composées de dépenses d'investissement courantes liées au maintien de la capacité de production existante de nos centrales. Les centrales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières engagent également des dépenses d'investissement de maintien. Bien que nous ne soyons pas tenus de financer ces dépenses, elles réduisent les produits financiers que nous tirons de ces investissements.

Pour 2018, le total estimatif des dépenses d'investissement de maintien au chapitre des actifs dont nous sommes propriétaires et des actifs dans lesquels nous détenons une participation financière varie de 30 millions de dollars à 40 millions de dollars.

Construction de la centrale de South Hedland

Le 28 juillet 2017, la centrale de South Hedland a été mise en service. Au 31 décembre 2017, nous avons entièrement financé tous les coûts de construction de la centrale de South Hedland.

Financement

Le financement des dépenses d'investissement devrait être assuré au moyen des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation, des opérations sur les marchés financiers et de notre nouvelle facilité de crédit.

Expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills

Les coûts de construction de l'expansion de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills d'une capacité de production de 17,25 MW au Nouveau-Brunswick devraient totaliser environ 36 millions de dollars. À ce jour, nous avons investi 9 millions de dollars. Notre partenaire détenant 17 % des installations du parc éolien de Kent Hills participe au projet d'expansion et détient également une participation de 17 %. Notre partenaire financera sa part du total des coûts liés au projet. La date d'achèvement prévue est fixée au quatrième trimestre de 2018.

Gestion du risque

Nos activités nous exposent à des risques de toutes sortes, y compris, mais sans s'y limiter, les modifications de réglementation, les facteurs liés à un marché en constante évolution et la volatilité des marchés des produits de base. Notre objectif est de gérer ces risques afin que nous soyons protégés de manière raisonnable contre une variation

inacceptable des résultats et une insuffisance des liquidités disponibles à des fins de distribution ou contre les risques financiers, tout en favorisant l'expansion de nos activités. Nous utilisons une structure de contrôle à niveaux multiples pour gérer le risque lié à nos activités, le risque lié aux marchés où nous menons nos activités et le risque lié au contexte politique et aux structures au sein desquels nous exerçons nos activités.

Les responsabilités de diverses parties prenantes de notre structure de contrôle de la gestion du risque sont décrites ci-dessous :

Le **conseil d'administration** (le «conseil») assure la gérance de la société. Sous réserve des dispositions de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le conseil peut déléguer certains de ses pouvoirs lorsqu'il ou ses membres indépendants, selon le cas, le jugent nécessaire ou souhaitable afin d'assurer l'administration efficace des responsabilités du conseil. Conformément à la convention de services de gestion, le conseil a délégué à TransAlta le pouvoir général d'administrer et de gérer les activités commerciales et les affaires internes de la société. Néanmoins, le conseil conserve certaines responsabilités qui sont décrites dans la charte du conseil d'administration, qui peut être consultée sur notre site Web et sur SEDAR, sous le profil électronique de la société. Le conseil d'administration comprend trois membres indépendants.

Le rôle principal du **comité d'audit** (le «comité») consiste à aider le conseil à s'acquitter de ses responsabilités de surveillance à l'égard de nos contrôles internes, de la communication de l'information financière et des processus de gestion du risque. Le comité est entièrement composé de membres indépendants du conseil d'administration.

Le comité est directement responsable de la surveillance des travaux de l'auditeur externe engagé pour établir et délivrer un rapport d'audit ou pour fournir d'autres services d'audit, d'examen ou d'attestation, y compris la résolution de désaccords entre l'auditeur externe et la direction. L'auditeur externe relève directement du comité. De plus, il approuve au préalable tous les services non liés à l'audit qui sont fournis par l'auditeur externe.

Le comité est responsable de l'établissement et du maintien de procédures satisfaisantes concernant la réception, la conservation et le traitement des plaintes et la soumission confidentielle, sous le couvert de l'anonymat, de questions touchant des points discutables en matière de comptabilité ou d'audit. Le comité rend compte devant le conseil et lui soumet un rapport à chaque réunion régulière de celui-ci décrivant les résultats des activités du comité et de tout examen qu'il a exécuté.

Contrôles du risque

Nos contrôles du risque comportent plusieurs éléments importants :

Valeurs de la société

Nous nous efforçons d'encourager les convictions et les actions qui sont authentiques et respectueuses à l'égard de nos nombreuses parties prenantes. Pour y parvenir, nous investissons dans les collectivités où nous vivons et travaillons, veillons à la durabilité de l'exploitation et de la croissance, donnons priorité à la sécurité et nous montrons responsables envers les nombreux groupes et personnes avec qui nous travaillons.

Politiques

En vertu de la convention de services de gestion, TransAlta fournit tous les services d'administration et d'exploitation pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société et aux fins de l'exploitation et de l'entretien de nos centrales. TransAlta applique, à l'échelle de l'entreprise, un ensemble complet de politiques. Ces politiques visent la nomination des fondés de pouvoir et la fixation de plafonds pour les transactions commerciales ainsi que l'établissement d'un processus d'approbation des exceptions. Nous procédons régulièrement à des examens et audits afin de nous assurer que les politiques sont suivies par TransAlta. Tous les employés de TransAlta sont tenus de se conformer à un code de conduite. Nos dirigeants et nos administrateurs doivent également signer chaque année un code de conduite.

Facteurs de risque

Le risque est inhérent aux affaires. La rubrique qui suit présente certains facteurs de risque qui pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs ainsi que sur la façon dont nous atténuons ces risques. Ces risques surviennent isolément, mais doivent être pris en compte globalement. Ces facteurs de risque sont décrits dans notre notice annuelle pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Pour certains facteurs de risque, nous indiquerons l'incidence après impôts des fluctuations de certaines variables clés sur le résultat net. L'analyse est fondée sur la conjoncture en 2017 et comprend les incidences indirectes des risques sur les installations dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les mesures décrites comme faisant

partie de notre gestion des risques comprennent celles prises par TransAlta à titre de propriétaire de ces installations. Chaque élément de l'analyse de sensibilité suppose que toutes les autres variables possibles sont maintenues. La sensibilité se rapporte à la période et à l'amplitude des fluctuations sur lesquelles elle est fondée. Le résultat de l'analyse de sensibilité pourrait varier pour d'autres périodes si la conjoncture économique était différente et si les fluctuations étaient plus importantes. Les variations de taux ne sont pas réputées être proportionnelles au résultat dans tous les cas.

Risque lié au volume

Le risque lié au volume découle des variations de la production prévue. Par exemple, le rendement financier de nos centrales hydroélectriques et éoliennes est largement tributaire de la disponibilité de leurs intrants pour un exercice donné. Des changements touchant la situation météorologique ou le climat, les précipitations saisonnières habituelles, le moment et le rythme de la fonte des neiges, et l'écoulement de surface pourraient avoir une incidence sur le débit d'eau de nos centrales. La force et la constance des ressources de nos centrales éoliennes peuvent avoir une incidence sur la production. Les températures ambiantes et la disponibilité de l'approvisionnement en eau et en combustible peuvent également avoir une incidence sur les activités des centrales thermiques. Si nous sommes incapables de produire une quantité suffisante d'énergie pour respecter les volumes stipulés dans nos contrats, nous pourrions devoir acquitter des pénalités ou acheter de l'énergie de remplacement sur le marché.

TransAlta gère le risque lié au volume de la façon suivante :

- En gérant activement les actifs et leur état afin d'être proactifs sur le plan de l'entretien des centrales, de sorte que celles-ci soient en mesure d'assurer leur production lorsque les ressources sont disponibles.
- En établissant nos installations dans des emplacements où nous croyons que les ressources sont adéquates pour produire la quantité d'électricité pour satisfaire aux exigences de nos contrats; nous ne pouvons toutefois pas garantir que ces ressources seront disponibles lorsque nous en aurons besoin ou qu'elles le seront en quantité suffisante.
- En diversifiant nos combustibles et nos emplacements géographiques exploités afin d'atténuer les risques liés à des événements spécifiques se rapportant à la région ou aux combustibles.
- En concluant des contrats d'approvisionnement en combustible ou en prévoyant des dispositions à cet égard avec nos clients.

Risque lié à l'équipement et à la technologie de production

Le risque de panne du matériel imputable à l'usure normale, à un vice caché, à une erreur de conception ou à une erreur de l'opérateur, entre autres, pourrait avoir une incidence négative importante sur la société. Bien que nos centrales soient en général exploitées conformément aux attentes, rien ne garantit qu'elles continueront de l'être. Nos centrales sont exposées à des risques d'exploitation, comme des défaillances résultant de dommages cycliques, thermiques et dus à la corrosion dans le groupe turbogénérateur et les turbines, et d'autres problèmes qui peuvent entraîner des interruptions et accroître le risque lié au volume. Si les centrales ne respectent pas les objectifs de disponibilité ou de production précisés dans leur CAÉ ou d'autres contrats à long terme, nous pourrions être tenus de dédommager l'acheteur pour la perte liée à la disponibilité de production ou de constater une réduction des paiements d'énergie ou de capacité.

Par ailleurs, nous sommes exposés au risque d'approvisionnement en pièces spécialisées dont le délai de mise en production peut être long. Si nous sommes dans l'incapacité de nous procurer ces pièces quand nous en avons besoin pour nos activités d'entretien, nous pourrions faire face à une période d'indisponibilité prolongée de l'équipement requis pour produire l'électricité.

TransAlta gère le risque lié à l'équipement et à la technologie de production de la façon suivante :

- En exploitant nos centrales selon des normes d'exploitation précises et éprouvées conçues pour optimiser la disponibilité de nos centrales le plus longtemps possible.
- En effectuant des travaux d'entretien préventif sur une base régulière.
- En adoptant un programme d'entretien complet des centrales selon un calendrier de révisions générales établi.
- En ajustant les plans d'entretien selon les installations afin de tenir compte du type et de l'âge de l'équipement.
- En souscrivant un montant suffisant d'assurance dans l'éventualité d'une interruption prolongée.
- En incluant des clauses de force majeure dans les CAÉ ainsi que dans les autres contrats à long terme.
- En utilisant une technologie dans nos centrales qui est choisie et maintenue dans le but de maximiser le rendement de ces actifs.
- En étant à l'affût des avancées technologiques et en évaluant leur incidence sur nos centrales existantes et sur les programmes d'entretien connexes.

- En négociant des ententes d'approvisionnement stratégiques avec des fournisseurs choisis afin de nous assurer que des composantes clés seront disponibles dans l'éventualité d'une interruption importante.
- En mettant en œuvre une stratégie de gestion des actifs à long terme dans le but de maximiser les cycles de vie de nos centrales existantes ou en remplaçant certains actifs de production.

Risque lié à la conformité aux règles environnementales

Nos activités sont régies par des lois et des règlements stricts en matière d'environnement adoptés et administrés par les gouvernements fédéral, provinciaux, étatiques et municipaux des territoires où nous exerçons nos activités. Généralement, ces lois et règlements visent notamment l'utilisation de l'eau, la protection de la faune, la conservation des terres humides, la décontamination, les exigences relatives à l'élimination des déchets, la conservation des artefacts archéologiques, la conservation des espèces menacées et la limitation du bruit.

Le risque environnemental est lié à la réglementation environnementale existante ou aux modifications qui y sont apportées. De nouveaux objectifs en matière de réduction des émissions pour le secteur de l'électricité sont en voie d'être établis par les gouvernements des régions dans lesquelles nous exerçons nos activités. Nous prévoyons faire l'objet d'un examen continu et accru de la part des investisseurs en ce qui a trait à notre performance en matière de développement durable. Les modifications apportées à la réglementation pourraient avoir une incidence sur nos résultats, car elles pourraient donner lieu à des coûts additionnels liés à la production d'électricité, notamment les plafonds d'émission, à des dépenses d'investissement supplémentaires en technologie de captage des émissions ou à des investissements dans des crédits compensatoires. Nous prévoyons une augmentation de ces coûts de conformité en raison de l'attention accrue portée par le monde politique et le public aux enjeux environnementaux, ce qui pourrait entraîner une incidence négative sur les centrales alimentées au gaz naturel ainsi qu'une incidence incertaine sur nos centrales d'énergie renouvelable.

TransAlta gère le risque lié à la conformité aux règles environnementales de la façon suivante :

- En tentant d'améliorer continuellement les nombreuses mesures du rendement comme les émissions, la sécurité, les effets sur le sol et l'eau, et les incidents environnementaux.
- En implantant un système de gestion de la santé et de la sécurité de l'environnement fondé sur la norme ISO et conçu pour améliorer continuellement notre performance.
- En déployant d'importantes ressources d'expérience pour collaborer avec les organismes de réglementation afin de veiller à ce que toute modification de la réglementation soit bien conçue et efficace.
- En élaborant des programmes de conformité visant à nous permettre de respecter ou de dépasser les normes d'émission.
- En achetant et en vendant des éléments écologiques.
- En investissant dans des projets d'énergies renouvelables.
- En intégrant des dispositions au chapitre des modifications de lois dans nos contrats qui permettent le recouvrement de certains coûts de conformité auprès de nos clients.

Nous nous efforçons de nous conformer à tous les règlements environnementaux touchant nos activités et nos installations. Le respect des exigences réglementaires et des normes du système de gestion est régulièrement revu à l'aide de nos procédés de garantie d'exécution.

Risque de crédit

Notre entreprise est exposée au risque de crédit lié au degré de solvabilité des entités auquel nous sommes exposés. Ce risque est lié à la capacité d'une contrepartie de respecter ses obligations financières ou de rendement à notre égard ou de nous fournir les produits ou services que nous avons payés au préalable. L'incapacité de recouvrer les sommes qui nous sont dues ou de recevoir les produits ou services pourrait avoir une incidence négative sur notre résultat net et nos flux de trésorerie. Nous sommes également exposés indirectement aux risques de crédit de TEA découlant du placement dans les actions privilégiées reflét australiennes.

TransAlta gère l'exposition au risque de crédit de la façon suivante :

- En élaborant et en adoptant des politiques qui définissent les limites de crédit fondées sur le degré de solvabilité des contreparties, les limites relatives aux modalités des contrats et les limites de concentration du crédit par contrepartie.
- En exigeant l'approbation en bonne et due forme des contrats, y compris des examens commercial, financier, juridique et opérationnel.
- En ayant recours à des garanties, notamment des garanties de la société mère, des lettres de crédit, des garanties au comptant ou des assurances de crédit de tiers qui peuvent être réclamées si une contrepartie ne respecte pas ses obligations ou dépasse les limites établies.

- En dressant un rapport sur notre exposition au risque à l'aide de diverses méthodes permettant aux principaux décideurs d'évaluer le risque de crédit représenté par chaque contrepartie. Ce rapport nous permet aussi d'établir les limites de crédit et la composition des contreparties selon leur note de crédit.

Si les limites établies sont dépassées, nous prenons des mesures pour réduire le risque de crédit en demandant une garantie, le cas échéant, ou en mettant fin aux activités commerciales avec la contrepartie qui constitue un risque. Toutefois, rien ne garantit que nous réussirons à éviter les pertes découlant du manquement à des obligations d'une contrepartie au contrat.

Notre profil et nos pratiques de gestion du risque de crédit n'ont pas beaucoup changé depuis le 31 décembre 2016. Nous n'avons subi aucune perte importante liée à une contrepartie en 2017. Nous continuons de surveiller étroitement les changements et tendances sur le marché et leur incidence possible sur nos activités, et nous prendrons les mesures appropriées selon les besoins, bien que nous ne puissions fournir aucune assurance quant à notre taux de réussite.

Résumé de nos expositions directes et indirectes aux risques de crédit au 31 décembre 2017 :

Note de crédit des contreparties	Exposition directe		Exposition indirecte	
	Débiteurs ¹	Actions privilégiées obligatoirement rachetables	Créances clients	Créances au titre des contrats de location-financement
Notation de première qualité	88	—	36	—
Notation de qualité inférieure	23	—	66	—
Pas de note externe	38	601	—	—

1) Comprend les créances clients, les distributions à recevoir des filiales de TransAlta et un prêt à recevoir.

L'exposition indirecte comprend les créances clients de TEA, dont un client non lié ayant une note de qualité inférieure. Le risque de perte importante lié à cette contrepartie a été évalué comme étant faible à court terme, mais pourrait passer à modéré dans un environnement où les faibles prix des produits de base sont maintenus à moyen et à long terme. Notre évaluation tient compte de la situation financière de la contrepartie, des notes d'agences de crédit externes et de la manière dont TEA offre ses services dans un secteur d'activité à plus faible coût de la contrepartie, ainsi que des pratiques de gestion des autres risques de crédit par TransAlta.

Risque de change

Nous sommes exposés principalement au risque lié aux devises américaines et australiennes en raison de nos placements dans les filiales de TransAlta et des prêts de celles-ci, et aux devises européennes et américaines en raison de nos achats de matériel. Les fluctuations des monnaies étrangères par rapport au dollar canadien pourraient avoir une incidence sur nos résultats ou sur la valeur de nos placements dans des établissements à l'étranger, dans la mesure où ces placements ou ces flux de trésorerie ne sont pas couverts ou que ces couvertures sont inefficaces.

Nous gérons le risque de change de la façon suivante :

- En concluant des accords contractuels avec TransAlta pour établir en dollars canadiens, américains et australiens les produits tirés de toutes les sources provenant de notre placement dans les actifs australiens. Les taux de change qui serviront à comptabiliser les produits libellés en dollars américains et australiens ont été établis jusqu'au 30 juin 2020.
- En contrebalançant les flux de trésorerie en dollars américains liés aux actifs du parc éolien du Wyoming avec des contrats de change à terme libellés en dollars américains. À l'avenir, nous pourrions conclure des contrats de change à terme, au besoin, pour couvrir d'autres flux de trésorerie en monnaies étrangères.

Au 31 décembre 2017, une augmentation ou une diminution de 0,04 \$ du dollar australien par rapport au dollar canadien aurait pour effet une augmentation ou une diminution du résultat net de la société de 15 millions de dollars et une augmentation ou une diminution des autres éléments du résultat global, y compris l'incidence des évaluations sous-jacentes des titres non monétaires disponibles à la vente, de 23 millions de dollars.

Au 31 décembre 2017, une augmentation ou une diminution de 0,04 \$ du dollar américain par rapport au dollar canadien aurait pour effet une augmentation ou une diminution des autres éléments du résultat global, y compris l'incidence des évaluations sous-jacentes des titres non monétaires disponibles à la vente, de 6 millions de dollars.

Les actions privilégiées reflètent le parc éolien du Wyoming comprennent des flux de trésorerie libellés en dollars américains. Une augmentation ou une diminution de 0,04 \$ du dollar américain par rapport au dollar canadien liée à cette exposition indirecte entraînerait une augmentation ou une diminution du résultat net de la société de 3 millions de dollars.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité découle de notre capacité à combler nos besoins généraux de financement et à gérer les actifs, les passifs et la structure du capital de la société. Nos besoins de liquidités sont satisfaits au moyen d'une variété de sources, y compris les marchés financiers, les fonds provenant des activités d'exploitation et le financement tiré de notre facilité de crédit. Nous utilisons surtout les fonds pour les charges d'exploitation, les dépenses d'investissement, les paiements des intérêts et du capital sur la dette, le financement de la croissance et les dividendes.

Nous gérons le risque de liquidité de la façon suivante :

- En maintenant suffisamment de ressources financières liquides pour financer les obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, et ce, de la façon la plus rentable qui soit.
- En préparant des programmes de financement à long terme et en les passant en revue pour qu'ils tiennent compte des modifications apportées aux plans d'affaires et de la disponibilité de capitaux sur le marché.
- En maintenant une facilité de crédit consortiale de 500 millions de dollars pour soutenir les besoins de liquidités possibles.

Risque de taux d'intérêt

Les variations de taux d'intérêt peuvent avoir une incidence sur nos coûts d'emprunt, et les variations de notre coût en capital peuvent également avoir une incidence sur la faisabilité des nouveaux projets d'expansion.

Nous gérons le risque de taux d'intérêt de la façon suivante en établissant et en suivant des politiques, notamment :

- En ayant recours à une combinaison de titres d'emprunt à taux fixe et à taux variable.
- En surveillant la répartition entre titres d'emprunt à taux fixe et titres d'emprunt à taux variable et en y apportant des ajustements, au besoin, afin de maintenir une répartition efficace.

Au 31 décembre 2017, environ 21 % (2 % en 2016) du total de notre dette était exposé aux fluctuations des taux d'intérêt variables.

Risque lié à la gestion de projets

Dans le cadre des projets en immobilisations, nous sommes exposés au risque lié au dépassement de coûts, à l'échéancier et au rendement.

TransAlta gère le risque lié à la gestion de projets de la façon suivante :

- En nous assurant que tous les projets sont examinés afin de vérifier si les processus et politiques établis sont suivis, que les risques ont été repérés et quantifiés de façon adéquate, que les hypothèses sont raisonnables et que les rendements sont prévus de façon réaliste avant l'approbation de la haute direction et du conseil d'administration.
- En ayant recours à une méthode et à des processus de gestion de projets uniformes et rigoureux.
- En procédant à des analyses détaillées des aspects économiques des projets avant la construction ou l'acquisition et en établissant notre stratégie relative à la conclusion de contrats afin d'assurer une composition appropriée de capacité marchande et de capacité prévue par contrat avant le début des travaux.
- En nous associant à des tiers qui ont fait la preuve qu'ils sont capables de réaliser des projets rentables en respectant les budgets.
- En élaborant des plans exhaustifs comportant un chemin critique, un calendrier des principales dates de livraison et des plans d'urgence et en effectuant un suivi à leur égard.
- En nous assurant de clore les projets de façon à incorporer toute leçon tirée de celui-ci à un projet ultérieur d'importance.
- En établissant le prix et la disponibilité de l'équipement ainsi que les taux de change, en obtenant des garanties et en concluant des ententes exclusives et économiquement réalisables avant d'entreprendre le projet.
- En négociant des conventions collectives afin de garantir les coûts et la productivité.

Risque lié aux ressources humaines

Le risque lié aux ressources humaines découle de l'incidence possible sur nos activités des modifications survenues sur le lieu de travail. Le risque lié aux ressources humaines peut être attribuable à différents facteurs :

- Une interruption possible découlant d'un conflit de travail à nos installations de production.

- La réduction de la productivité en raison du roulement des postes.
- L'incapacité de parachever des travaux essentiels parce que des postes sont vacants.
- L'incapacité de maintenir une rémunération juste en raison des modifications au titre du taux du marché.
- L'insuffisance de compétences imputable à une formation déficiente, au fait que les employés existants n'ont pas veillé au transfert des connaissances ou au manque d'expérience des employés actuels.

Nous n'embauchons aucun employé; nous nous appuyons plutôt sur la convention de services de gestion conclue avec TransAlta pour la prestation de tous nos services de gestion, d'administration et d'exploitation, y compris l'affectation du personnel spécialisé en temps opportun. TransAlta gère le risque lié aux ressources humaines de la façon suivante :

- En surveillant les échelles de rémunération au sein de l'industrie et en versant des salaires qui correspondent à ces mesures.
- En ayant recours à une rémunération au rendement afin que les objectifs des employés soient conformes à ceux de la société.
- En surveillant et en gérant les niveaux cibles de roulement du personnel.
- En nous assurant que les nouveaux employés reçoivent la formation appropriée et possèdent les compétences requises pour exécuter leurs tâches.

Risque lié à la réglementation et à la politique

Le risque lié à la réglementation et à la politique à l'égard de nos activités découle des changements éventuels apportés aux structures de réglementation existantes et de l'influence de la politique sur nos structures. Ce risque peut découler de la réglementation du marché, de la surveillance et du contrôle accrus, des changements de structure ou de conception des marchés ou d'influences imprévues. Les règles du marché sont en constante évolution et nous ne pouvons prédire s'il y aura des changements importants sur le plan réglementaire ni les conséquences ultimes que ces changements pourraient avoir, le cas échéant, sur nos activités. Ce risque comprend la qualification de nos centrales en Alberta aux fins de la production de quotas négociables au titre des GES dans le cadre de la transition de la SGER vers la nouvelle réglementation qui sera libellée de façon à entériner le Plan en 2018 et comprend également l'influence de la réglementation fédérale et provinciale sur la valeur des quotas ou des crédits.

Nous gérons ces risques systématiquement grâce aux programmes de conformité à la réglementation et aux lois de TransAlta, lesquels font l'objet d'un examen périodique afin d'assurer leur efficacité, ainsi qu'avec l'aide de l'équipe de relations avec les gouvernements de TransAlta. TransAlta collabore avec les gouvernements, les organismes de réglementation, les exploitants de réseaux électriques et d'autres intéressés pour tenter de trouver une solution à ces questions à mesure qu'elles surviennent. TransAlta surveille activement les changements aux règles et concepts du marché et présente à la société l'incidence que de tels changements pourraient avoir sur nous. TransAlta prend également part aux processus d'intervention de parties prenantes commandités par les marchés.

Les investissements à l'étranger sont exposés à des incertitudes et à des risques particuliers liés à la structure politique, sociale et économique et au régime réglementaire de chaque pays. La société atténue ce risque au moyen d'un financement sans recours et d'une assurance.

Risque lié au transport

L'accès aux lignes de transport d'énergie et la capacité de transport des lignes existantes et nouvelles sont essentiels pour nous permettre d'offrir à nos clients l'électricité produite dans nos centrales. Le risque lié aux infrastructures vieillissantes de transport dans les marchés où nous exerçons nos activités continue d'augmenter du fait que les nouvelles connexions au système électrique sont insuffisantes pour répondre à la demande malgré l'ajout de connexions dans le cadre de nouveaux projets visant à élargir le réseau de transport.

Risque lié à la réputation

Notre réputation est l'un de nos plus précieux actifs. Le risque lié à la réputation est inhérent à nos activités en raison des changements d'opinion du public, des partenaires privés, des gouvernements et d'autres entités.

Nous gérons le risque lié à la réputation de la façon suivante :

- En nous efforçant d'établir des liens durables fondés sur une compréhension mutuelle qui se traduiront par des solutions que nous pourrions mettre en œuvre en collaboration avec nos voisins et d'autres parties intéressées au sein des collectivités dans lesquelles nous exerçons nos activités.
- En communiquant clairement et périodiquement nos objectifs et priorités d'affaires à diverses parties intéressées.
- En entretenant des relations positives avec les différentes instances gouvernementales.
- En faisant du développement durable une stratégie d'entreprise à plus long terme.

- En nous assurant que chaque décision d'affaires est prise en toute intégrité et conformément aux valeurs de notre société.
- En expliquant aux parties intéressées, en temps opportun, l'incidence et le motif des décisions d'affaires.
- En maintenant des valeurs d'entreprise solides qui soutiennent les initiatives associées à la gestion du risque lié à la réputation.

Risque lié à structure de l'entreprise

TransAlta

TransAlta est l'actionnaire majoritaire de la société en plus d'être responsable de sa gestion et de son exploitation, conformément à la convention de services de gestion. En outre, TransAlta est en mesure de nommer des administrateurs au conseil, et nous nous fierons à TransAlta pour déceler des acquisitions et des occasions de croissance. Par conséquent, TransAlta est en mesure d'exercer une influence considérable sur nos activités, notre administration et notre croissance. Si nos activités ne sont pas gérées efficacement ou si notre stratégie de croissance n'est pas mise en œuvre, cela pourrait avoir une incidence défavorable importante sur nos activités, notre situation financière et nos résultats d'exploitation. Nos procédures de gestion du risque en ce qui concerne le risque lié à la structure de l'entreprise comprennent l'intégration de membres du conseil d'administration qui sont indépendants de TransAlta.

Divers

Nous menons une part importante de nos activités par l'intermédiaire de filiales et de partenariats. Notre capacité à nous acquitter de nos obligations quant au service de la dette dépend des résultats d'exploitation de nos filiales et des fonds que celles-ci nous versent sous la forme notamment de distributions, de prêts, de dividendes ou autrement. En outre, nos filiales peuvent être assujetties à des restrictions légales ou contractuelles qui limitent leur capacité à nous verser des distributions en espèces.

Conjoncture économique générale

La conjoncture économique générale influe sur la demande de produits, les produits des activités ordinaires, les charges d'exploitation, le calendrier et le montant des dépenses d'investissement, la valeur de recouvrement nette des immobilisations corporelles, les coûts de financement, le risque de crédit et de liquidité, et le risque de contrepartie.

Placement dans les actifs australiens de TransAlta

Par suite des placements dans des participations financières dans les actifs détenus par TransAlta, certains autres facteurs de risque, mais pas la totalité, pourraient avoir une incidence sur nos résultats futurs ainsi que sur la façon dont nous atténuons ces risques :

Nature des participations

La société conserve indirectement une participation financière et ne détient aucun droit reconnu par la loi à l'égard des actifs australiens. Nous détenons des titres qui nous procurent une participation financière fondée sur les flux de trésorerie des actifs qui correspond plus ou moins aux résultats nets distribuables de TEA. Cela signifie que nous ne sommes pas en mesure de céder les actifs australiens ou d'exercer d'autres droits de propriété à leur égard ni n'avons la capacité de superviser ou de gérer directement la propriété et l'exploitation des actifs australiens. Par conséquent, nos droits relativement aux actifs australiens peuvent être d'une valeur inférieure comparativement à la valeur de propriété directe des actifs australiens.

Fonds insuffisants pour verser les distributions

Nous avons le droit de recevoir des paiements de dividendes en trésorerie privilégiés trimestriels sur les actions privilégiées replet australiennes. La seule source de produits de cette filiale correspond aux distributions qu'elle reçoit au titre de la quote-part de 43 % de la société en commandite qu'elle détient avec TransAlta. De même, les actifs que la société en commandite détient sont composés des actifs australiens. Il n'est pas certain que les actifs australiens généreront un revenu suffisant pour que les distributions versées soient, au total, suffisantes pour acquitter les paiements de dividendes payables à l'égard des actions privilégiées replet australiennes.

À compter du 6 janvier 2016, TransAlta et une de ses filiales ont signé une convention de soutien de financement aux termes de laquelle, notamment, TransAlta a convenu de souscrire des titres de la filiale qui a émis les actions privilégiées replet australiennes à la réception d'un avis de financement afin de s'assurer que la filiale de TransAlta a des fonds suffisants pour acquitter les paiements de dividendes payables à l'égard des actions privilégiées replet australiennes et des actions privilégiées replet canadiennes. La convention de soutien de financement a été modifiée le 30 novembre 2016, parallèlement au rachat des actions privilégiées replet canadiennes.

Dépendance à l'égard du rendement financier des actifs australiens

La valeur de nos actions ordinaires est tributaire, en partie, du rendement financier et de la rentabilité provenant des actifs australiens. Une baisse du rendement financier des actifs australiens ou un changement défavorable touchant les autres facteurs pourrait avoir une incidence défavorable sur la société et sur la valeur et le cours de nos actions ordinaires. En outre, les actifs australiens sont potentiellement assujettis aux obligations attribuées à TransAlta, même si ces obligations découlent de poursuites, de contrats ou de dettes qui ne sont pas liés ou autrement attribués aux actifs ou à la société.

Risque relatif aux impôts

Nos activités sont complexes, et nos établissements sont situés dans plusieurs pays. Le calcul de la provision pour impôts sur le résultat repose sur des interprétations, des lois et des règlements de nature fiscale qui sont en constante évolution. Nos déclarations de revenus peuvent faire l'objet de vérifications par les autorités fiscales. La direction est d'avis que sa provision pour impôts sur le résultat est appropriée et conforme aux IFRS d'après toute l'information dont elle dispose.

La société et les filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons des participations financières sont assujetties aux lois, aux conventions et aux réglementations en constante évolution à l'intérieur des pays et entre ceux-ci. Diverses propositions fiscales dans les pays où nous exerçons nos activités pourraient entraîner des changements au titre de la méthode de calcul des impôts différés ou pourraient entraîner des changements au titre de la charge d'impôts sur le résultat ou de la charge d'impôts autre que sur le résultat. Nous nous sommes récemment concentrés davantage sur les enjeux liés à la fiscalité des sociétés multinationales. L'Australie a proposé des règles destinées à lutter contre les montages hybrides et a adopté une loi sur les impôts sur les bénéfices détournés qui auront une incidence sur les économies d'impôt de certaines structures de financement, notamment nos APOR. Une modification dans les lois, les conventions ou les réglementations fiscales ou à l'égard de leur interprétation pourrait se traduire par une charge d'impôts sur le résultat ou charge d'impôts autre que sur le résultat nettement plus élevée et susceptible d'avoir un effet néfaste important sur la société.

La sensibilité des modifications du taux d'imposition par rapport à notre résultat net est présentée ci-dessous :

Facteur	Augmentation ou diminution (%)	Incidence approximative sur le résultat net
Taux d'imposition	1	1

Le taux d'imposition combiné prévu par la loi de la société devrait demeurer à 26 %. Le taux d'imposition effectif sur le résultat peut changer selon la combinaison des résultats réalisés dans divers pays et certaines déductions qui ne fluctuent pas avec le résultat.

L'échéance prévue par la société pour l'impôt à payer est assujettie à des risques, à des incertitudes et à d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que cette échéance arrive de façon prématurée par rapport à notre projection actuelle d'environ quatre ans. Notre échéance prévue pour l'impôt à payer est particulièrement assujettie au risque lié à un changement dans nos activités, à notre éventail d'actifs, à notre structure d'entreprise ou à des modifications à la loi, à la réglementation ou aux interprétations fiscales. Si nos impôts devenaient exigibles plus tôt, il en résulterait une diminution de nos liquidités disponibles à des fins de distribution et de nos dividendes.

Litiges éventuels

Nous sommes à l'occasion partie à diverses réclamations et poursuites dans le cours normal de nos affaires. Nous examinons chacune de ces réclamations, notamment leur nature, le montant en question et la disponibilité de garanties d'assurance. Il ne peut y avoir de garantie quant à l'issue favorable des réclamations et à l'incidence négative, le cas échéant, que ces dernières pourraient avoir sur la société.

Autres éventualités

La société souscrit des garanties d'assurance que la direction juge appropriées. Aucun changement important n'a été apporté à nos garanties d'assurance au moment du renouvellement des contrats d'assurance le 31 décembre 2017, à l'exception d'une diminution de la franchise du parc éolien en vertu de la police d'assurance sur les biens. Les garanties d'assurance de la société ne seront peut-être pas offertes à l'avenir à des conditions raisonnables sur le plan commercial. Rien ne garantit que nos garanties d'assurance seront adéquates pour compenser l'ensemble des pertes subies. Dans l'éventualité d'un événement économique majeur, il se pourrait que les assureurs ne puissent pas payer la totalité des réclamations.

Risque lié à la cybersécurité

Nous sommes tributaires de nos technologies de l'information pour traiter, transmettre et stocker l'information électronique, y compris l'information que nous utilisons pour exploiter nos actifs de façon sécuritaire. Les cyberattaques ou autres atteintes à la sécurité du réseau ou des systèmes de technologie de l'information peuvent entraîner l'interruption de nos activités. Les responsables des cyberattaques peuvent avoir recours à des techniques, allant de la manipulation des personnes à l'utilisation unique ou multiple de logiciels et de matériel malveillants sophistiqués. Certains responsables de cyberattaques utilisent une combinaison de plusieurs techniques pour contourner les dispositifs de protection comme les pare-feu, les systèmes de prévention des intrusions et les logiciels antivirus qui se trouvent dans nos systèmes et nos réseaux. La réussite d'une attaque contre nos systèmes, nos réseaux et notre infrastructure pourrait entraîner l'interception, la destruction, l'utilisation ou la diffusion non autorisées de notre information et l'interruption de nos activités.

Nous prenons des mesures pour protéger notre infrastructure contre les cyberattaques potentielles qui peuvent causer des dommages à notre infrastructure, à nos systèmes et à nos données. Le programme de cybersécurité de TransAlta est aligné sur les meilleures pratiques de l'industrie pour veiller au maintien d'une approche holistique en matière de sécurité. TransAlta a mis en place des contrôles de sécurité pour protéger nos données et nos activités commerciales, y compris des mesures de contrôle de l'accès, des systèmes de détection et de prévention des intrusions, des activités d'enregistrement et de contrôle des réseaux et la mise en œuvre de politiques et procédures pour assurer la sécurité des activités de l'entreprise.

Bien que nous ayons mis en place des systèmes, des politiques, du matériel, des pratiques et des procédures de sauvegarde des données conçues de manière à nous prévenir contre les atteintes à la sécurité des centrales et des infrastructures ou à en limiter l'incidence, rien ne garantit que ces mesures seront suffisantes pour empêcher les atteintes à la sécurité ou, si elles se produisent, qu'elles seront réprimées de manière appropriée et en temps opportun. Ces mesures de prévention et de détection sont surveillées pour gérer ces risques.

Risque lié à la croissance

Notre stratégie de croissance consiste à générer ou à acquérir des flux de trésorerie stables associés à des centrales d'énergie renouvelable et de gaz naturel et d'autres infrastructures de grande qualité visées par des contrats dans le but d'obtenir un rendement sur le capital investi. Notre plan d'affaires vise notamment la croissance grâce au repérage d'acquisitions appropriées ou à l'obtention de nouveaux projets de construction, à la matérialisation de telles occasions, à la réalisation d'acquisitions ou à l'obtention de contrats de mise en valeur ou de construction ainsi qu'à l'intégration efficace de ces occasions de croissance dans nos activités existantes. Rien ne garantit que nous serons en mesure de repérer des occasions de croissance à l'avenir (que ce soit par l'intermédiaire de TransAlta ou autrement), de mener à bien des occasions de croissance qui augmenteront le montant des liquidités disponibles à des fins de distribution ou de réussir à intégrer ces occasions de croissance dans nos activités existantes. La mise en œuvre réussie de la stratégie de croissance exige non seulement qu'elle soit réalisée au moment opportun, mais aussi qu'elle fasse l'objet d'une appréciation commerciale prudente, et que des ressources suffisantes soient disponibles pour effectuer un contrôle préalable et une évaluation de ces actifs.

Instruments financiers

Nos instruments financiers les plus importants sont les suivants :

- Les APOR libellées en dollars australiens sont classées à titre de prêts et créances dans les actifs financiers et sont comptabilisées au coût amorti. Nous comptabilisons les profits ou pertes de change qui en découlent en résultat net.
- Les actions privilégiées replet australiennes et les actions privilégiées de TEA ont été désignées comme des actifs financiers disponibles à la vente et sont évaluées à la juste valeur, leurs variations étant comptabilisées dans les autres éléments du résultat global. Les fluctuations des taux de change sont comprises dans la variation de la juste valeur comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Au 31 décembre 2017, les instruments financiers de niveau III étaient composés d'actifs financiers dont la valeur comptable s'élevait à 616 millions de dollars (841 millions de dollars en 2016) et de passifs financiers dont la valeur comptable était de néant (384 millions de dollars en 2016). La diminution de la situation de l'actif net est attribuable aux actions privilégiées replet australiennes et au passif au titre des actions de catégorie B. Se reporter à la rubrique «Méthodes et estimations comptables critiques» pour en savoir plus sur ces mesures.

Les instruments financiers engendrent des risques de crédit, des risques de change, des risques de taux d'intérêt et des risques de liquidité. Se reporter à la rubrique «Gestion du risque» du présent document pour une analyse à cet égard et pour en savoir plus sur nos stratégies de gestion. Nous acceptons le risque de marché découlant de nos placements dans les actions privilégiées reflét australiennes et les actions privilégiées.

Les instruments financiers servent à gérer le risque de taux d'intérêt, le risque lié aux prix des produits de base, le risque lié aux fluctuations des monnaies étrangères ainsi que les autres risques de marché. TransAlta a recours à des contrats dérivés avec des contreparties externes en notre nom. Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à la juste valeur. La comptabilisation initiale de la juste valeur et les variations ultérieures de la juste valeur peuvent avoir une incidence sur le résultat présenté au cours de la période où la variation se produit si la comptabilité de couverture n'est pas utilisée. Sinon, les variations de la juste valeur n'auront généralement pas d'incidence sur le résultat jusqu'à la date de règlement de l'instrument financier.

Nous avons recours principalement à deux types d'instruments financiers dérivés : i) ceux utilisés dans le cadre des activités de négociation sur les produits énergétiques ou de couverture du prix des produits de base et d'autres activités de conclusion de contrats; et ii) ceux utilisés dans le cadre des couvertures des produits, de la dette, des projets et des dépenses libellés en monnaies étrangères.

Opérations et soldes avec les parties liées

Opérations avec les parties liées

Les montants comptabilisés à l'égard des opérations avec TransAlta ou des filiales de TransAlta, à l'exception des montants mentionnés à la rubrique «Événements importants» du présent rapport de gestion, se présentent comme suit :

Exercices clos les 31 décembre	2017	2016
Produits tirés des CAÉ de TransAlta I)	38	37
Produits tirés des éléments écologiques ¹	—	3
Produits financiers liés aux filiales de TransAlta	86	151
Honoraires de remboursement de frais administratifs généraux II) ²	17	16
Achats de gaz naturel III)	9	1
Cessions de swaps sur l'électricité (financier) III)	4	—
Charge d'intérêts sur débenture convertible	9	10
Frais d'optimisation des actifs ³	2	—
Profit de change réalisé sur la couverture économique de la convention d'apport	6	—
Charge d'intérêts sur la facilité de crédit	2	1

1) La valeur des éléments écologiques a été établie selon l'information du marché pour des instruments similaires, y compris les transactions conclues avec des tiers, et la transaction a été examinée et approuvée ultimement par les membres indépendants du conseil.

2) Compte tenu de la tranche imputée directement au parc éolien du Wyoming.

3) Une filiale de TransAlta fournit des services de gestion et d'optimisation des actifs à la centrale de Sarnia de la société. La centrale de Sarnia paie des frais fixes d'environ 0,125 million de dollars par trimestre, en plus des frais variables de 1,6 % de sa marge brute.

I. CAÉ de TransAlta

Nous avons conclu des contrats avec TransAlta pour certaines centrales éoliennes et hydroélectriques, prévoyant l'achat par TransAlta, pour un prix fixe, de toute l'électricité produite par ces centrales. En vertu des CAÉ, le prix payé par TransAlta en 2017 pour la production était d'environ 30,88 \$ par MWh pour les centrales éoliennes et de 46,30 \$ par MWh pour les centrales hydroélectriques, montants rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'indice des prix à la consommation (l'«IPC»). TransAlta ne doit acheter que l'électricité qui est réellement produite. Chaque CAÉ de TransAlta a une durée de 20 ans ou équivalente à la durée d'utilité de l'immobilisation, si celle-ci est inférieure à 20 ans.

II. Convention de services de gestion

En vertu de la convention de services de gestion, TransAlta fournit tous les services d'administration généraux, notamment les services de personnes agissant à titre de principaux dirigeants, pouvant être essentiels ou souhaitables aux fins de la gestion des affaires de la société. En contrepartie des services rendus, nous versons à TransAlta des honoraires (les «honoraires de remboursement de frais administratifs généraux»), rajustés annuellement pour tenir compte de la fluctuation de l'IPC. Ils augmenteront ou diminueront selon un montant équivalent à 5,0 % du montant de toute hausse ou baisse, respectivement, de notre BAIIA total par suite de l'acquisition ou de la cession d'actifs par

la société. TransAlta offre également des services d'exploitation et d'entretien en vertu de la convention de services de gestion, qui comprennent en général tous les services pouvant être essentiels ou exigés aux fins de l'exploitation et de l'entretien de nos centrales éoliennes, hydroélectriques et au gaz naturel. TransAlta est remboursée pour tous les frais et coûts décaissés et ceux liés à des tiers, y compris les salaires et les avantages sociaux relatifs à la gestion et à l'exploitation des centrales non compris dans les honoraires de remboursement de frais administratifs généraux. La convention de services de gestion a une durée initiale de 20 ans et est automatiquement renouvelée par la suite pour des durées successives de cinq ans après l'échéance initiale ou tout renouvellement de la convention, à moins qu'une des parties ne la résilie.

Nous avons versé à TransAlta des frais d'aménagement de 1 million de dollars à la conclusion du CAÉ avec Énergie NB relativement à l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills. De plus, la société versera des frais initiaux de 2 millions de dollars à la mise en service de l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills, en remplacement de la tranche annuelle de 5 % sur le BAIIA qui aurait autrement été payée conformément à la convention de services de gestion.

Le 6 janvier 2016, les honoraires de remboursement des frais administratifs généraux ont augmenté d'environ 5 millions de dollars pour 2016, ce qui reflète l'incidence de l'acquisition de la participation financière dans les actifs canadiens et des ajustements de l'IPC.

III. Achats de gaz naturel, ventes de gaz naturel et cessions de swaps sur l'électricité

TransAlta (SC) LP («Sarnia»), notre filiale, et TransAlta Energy Marketing Corp. («TEMC»), filiale canadienne de TransAlta, sont parties à une convention intragroupe sur la gestion du gaz de la centrale de Sarnia afin d'obtenir du gaz naturel à l'installation centrale de stockage Dawn auprès de TEMC. En contrepartie, TEMC pourrait conclure des contrats et tirer profit de l'emplacement de stockage de Sarnia. Les modalités de la convention intragroupe sur la gestion du gaz sont comme suit :

- Tout le gaz naturel brûlé à la centrale de Sarnia est acheté auprès de TEMC par Sarnia au prix comptant quotidien de l'indice NGX Union Dawn publié par le *Canadian Gas Price Reporter* («CGPR») le jour où le gaz est brûlé.
- TEMC achètera la totalité du gaz naturel d'appoint destiné aux clients de Sarnia au prix de l'indice Dawn Daily le jour de l'achat.
- Tout le gaz non consommé et utilisé par Sarnia aux fins de couverture est acheté par TEMC au prix de l'indice Dawn Daily.
- En échange du gaz, Sarnia donne à TEMC le droit illimité d'injecter, de stocker et de retirer du gaz naturel des installations de stockage de Sarnia aux fins d'activités pour compte propre.

De plus, Sarnia demeure responsable de tous les frais de stockage et de transport qui reposent sur les volumes de gaz naturel pris en nature par Union Gas chaque jour selon le prix au comptant quotidien du gaz naturel de l'indice NGX Union Dawn publié par le CGPR.

Convention de gouvernance et de coopération

En vertu de la convention de gouvernance et de coopération, TransAlta constitue la structure principale par l'entremise de laquelle nous ferons l'acquisition de projets d'énergie renouvelable ou les mettrons en valeur. La convention de gouvernance et de coopération prévoit notamment que nous nous fierons à TransAlta pour : i) déterminer les occasions d'acquisition ou de mise en valeur pour nous (les «occasions»); ii) évaluer si les occasions nous conviennent; iii) présenter au conseil, aux fins d'évaluation et d'approbation, les occasions qui nous conviennent et qui respectent nos objectifs stratégiques; et iv) saisir et mener à bien les occasions approuvées par le conseil. TransAlta et les membres de son groupe ne sont pas tenus de consacrer un nombre minimal de ressources à la recherche d'occasions de production d'énergie renouvelable ni de nous offrir des occasions particulières. L'approbation d'une occasion comprenant le transfert d'intérêts de TransAlta ou des personnes de son groupe à notre égard doit être soutenue et approuvée par la majorité des administrateurs indépendants au sein du conseil.

Soldes avec les parties liées

Les soldes avec les parties liées comprennent les suivants :

Aux	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Créances clients et autres débiteurs	37	36
Dettes fournisseurs et charges à payer (y compris les intérêts à payer)	11	11
Dividendes à verser	37	29
Placements dans des filiales de TransAlta	1 437	1 645
Débeture convertible	—	215
Passif au titre des actions de catégorie B	—	384
Facilité de crédit	—	15
Prêt pour fonds de roulement des actifs canadiens	6	19
Lettres de crédit émises par TransAlta au nom de la société I) ¹	1	60
Garanties fournies par TransAlta au nom de la société II) ¹	105	58
Garantie d'indemnisation fournie par la société à TransAlta III) ¹	921	925

1) Non comptabilisées comme un passif financier dans les états de la situation financière consolidés.

Tous ces soldes sont liés à TransAlta ou à ses filiales.

I. Lettres de crédit

TransAlta a fourni des lettres de crédit au nom de la société. Tous les montants à payer par la société pour des obligations en vertu de contrats, auxquels les lettres de crédit se rapportent, figurent dans les états de la situation financière consolidés. Toutes les lettres de crédit arrivent à échéance à moins de un an et seront renouvelées, au besoin, dans le cours normal des affaires. Aucun montant n'a été exercé par des contreparties en vertu de ces arrangements.

II. Garanties

Si la société ne respecte pas les dispositions des contrats connexes, la contrepartie peut présenter une réclamation de paiement de TransAlta.

III. Garantie d'indemnisation

Dans le cadre de l'acquisition des actifs australiens, nous avons conclu une entente de garantie et d'indemnisation en faveur de TransAlta liée à certaines garanties offertes par cette dernière à des tiers à l'égard de certaines obligations de TEA (les «garanties de TEA»). Nous avons convenu d'indemniser TransAlta à l'égard des réclamations, poursuites, instances, obligations, pertes, frais ou dépenses engagés ou dommages subis par cette dernière relativement aux garanties de TEA et de rembourser à TransAlta la totalité de tout montant versé par elle aux termes des garanties de TEA à l'égard de poursuites, omissions, événements ou circonstances survenus depuis le 7 mai 2015. À titre de contrepartie pour l'indemnisation fournie, TransAlta est tenue de nous verser le montant en dollars canadiens des frais au titre du garant qu'elle a reçus de TEA à l'égard de toutes les garanties de TEA.

Méthodes et estimations comptables critiques

La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle exerce son jugement, fasse des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des actifs, des passifs, des produits et des charges, et les informations à fournir sur les actifs et les passifs éventuels de la période. Ces estimations sont assujetties à une part d'incertitude. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations en raison de facteurs comme les variations des taux d'intérêt, des taux de change, des taux d'inflation et des prix des produits de base, les changements dans la conjoncture économique et les modifications apportées aux lois et aux règlements.

Dans le processus d'application des méthodes comptables de la société décrites ci-dessous, la direction exerce divers jugements et fait des estimations à l'égard de questions dont l'issue demeure incertaine au moment de l'établissement des estimations, et qui peuvent avoir un effet significatif sur les montants qu'elle comptabilise dans les états financiers consolidés. Des estimations différentes, résultant des principales variables utilisées dans les calculs ou des changements apportés aux estimations utilisées, pourraient avoir d'importantes répercussions sur la situation financière ou le rendement. Les jugements importants et les sources d'incertitude relatives aux estimations qui en résultent sont décrits ci-dessous :

Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au prix de la contrepartie qui serait reçu de la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La juste valeur peut être établie au moyen du prix négocié pour des instruments dans un marché actif auquel nous avons accès. En l'absence d'un marché actif, nous calculons les justes valeurs d'après des modèles d'évaluation ou par rapport à d'autres produits semblables dans les marchés actifs.

Les justes valeurs calculées selon les modèles d'évaluation exigent de recourir à des hypothèses. Afin de déterminer ces hypothèses, nous examinons d'abord les données du marché observables de l'extérieur. Dans certaines circonstances, nous avons recours à des données d'entrée qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

Établissement des niveaux et classements

Les classements de niveaux I, II et III de la hiérarchie de la juste valeur utilisée par la société sont définis ci-dessous. L'évaluation à la juste valeur d'un instrument financier est incluse dans un seul des trois niveaux, le calcul de celle-ci étant fondé sur les données d'entrée du niveau le plus bas qui sont importantes pour établir la juste valeur.

Niveau I

Les justes valeurs sont calculées au moyen de données d'entrée correspondant aux cours du marché (non rajustés) dans les marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques auxquels nous avons accès à la date d'évaluation.

Niveau II

Les justes valeurs sont évaluées, directement ou indirectement, au moyen de données d'entrée qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, directement ou indirectement.

Les justes valeurs de niveau II sont déterminées selon les cours de marchés actifs, qui sont dans certains cas ajustés pour tenir compte des facteurs propres aux actifs ou aux passifs, comme les écarts de base, les évaluations du crédit et les écarts liés à l'emplacement.

Les instruments financiers au titre des activités de gestion du risque lié aux produits de base classés au niveau II comprennent les instruments dérivés négociés hors Bourse dont les valeurs sont fondées sur les courbes observables des contrats à terme normalisés sur produits de base ainsi que les instruments dérivés dont les données d'entrée sont validées par les cours des courtiers ou par d'autres fournisseurs de données de marché accessibles au public. Les justes valeurs de niveau II sont également déterminées en utilisant des techniques d'évaluation, comme les modèles d'évaluation des options et les formules de régression ou d'extrapolation, où les données sont déjà observables, y compris les prix des produits de base pour des actifs ou passifs semblables dans des marchés actifs, et les volatilités implicites des options.

Pour calculer les justes valeurs de niveau II des autres actifs et passifs de gestion du risque et des actions privilégiées de TEA, évalués et comptabilisés à la juste valeur, nous utilisons des données d'entrée observables autres que les cours du marché non ajustés qui sont observables pour l'actif ou le passif, comme les courbes de rendement du taux d'intérêt et les taux de change. Pour certains instruments financiers où il existe une insuffisance du volume des opérations ou une absence d'opérations récentes, nous nous fions aux données d'entrée sur les taux d'intérêt et les taux de change similaires et à d'autres informations de tiers comme les écarts de taux. La juste valeur des actions privilégiées de TEA est calculée au moyen d'une méthode d'actualisation des flux de trésorerie fondée sur des données d'entrée, y compris les taux d'intérêt et de change, et un taux d'actualisation reflétant les risques spécifiques à TEA.

Niveau III

Les justes valeurs sont calculées en utilisant des données sur l'actif ou le passif qui ne sont pas observables. Le plus important instrument financier de la catégorie est les actions privilégiées replet australiennes.

Pour faire une estimation de la juste valeur des actions privilégiées replet australiennes, nous utilisons des flux de trésorerie actualisés, faisons des estimations et posons des hypothèses sur les prix de vente, la production, les dépenses d'investissement, les coûts de mise hors service d'immobilisations, et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, de même que sur la durée de vie résiduelle des centrales. Pour formuler ces hypothèses, nous nous servons d'estimations fondées sur les prix convenus, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle estimée des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques à TEA sont utilisés dans le cadre des évaluations. La direction pose également des hypothèses à l'égard du financement courant et des positions fiscales actuelles de TEA. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des

estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative importante sur la juste valeur de l'instrument. La méthode porte sur une période de plus de 30 ans. Le tableau suivant présente les données quantitatives à l'égard de ces données d'entrée non observables :

Données d'entrée non observables	31 déc. 2017	31 déc. 2016
Taux d'actualisation	6,7 %	7,2 %
Flux de trésorerie trimestriels	Moyenne de 10,50 \$	Moyenne de 15,60 \$

L'estimation de la juste valeur des actions privilégiées reflet australiennes est passée de 841 millions de dollars à 616 millions de dollars, soit une baisse par rapport à l'exercice précédent. Les variations de la juste valeur sont principalement attribuables aux dépréciations comptabilisées en 2017.

En raison du rachat de la centrale de Solomon par FMG et de son intention de résilier le CAÉ de la centrale de South Hedland, nous avons passé en revue les flux de trésorerie sous-jacents attendus au titre des actions privilégiées reflet australiennes pour tenir compte des changements apportés au calendrier et à la nature du fait de l'incidence du rachat de la centrale de Solomon par FMG et en fonction des meilleures estimations de recouvrement par recours légal et d'autres moyens relativement à la résiliation présumée du CAÉ de la centrale de South Hedland. Par conséquent, nous avons comptabilisé une dépréciation de 137 millions de dollars au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Le tableau suivant présente l'incidence sur l'évaluation de la juste valeur d'une variation des données d'entrée non observables pour refléter les hypothèses raisonnablement possibles :

Données d'entrée non observables	Hypothèses possibles	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2017	Variation de la juste valeur au 31 déc. 2016
Variation des points de base des taux d'actualisation	Diminution de 10 points de base	4,6	7,3
	Augmentation de 10 points de base	(4,5)	(7,1)
Flux de trésorerie trimestriels	Augmentation de 1 %	6,2	8,4
	Diminution de 1 %	(6,2)	(8,4)

Dépréciation des immobilisations corporelles

Il y a une dépréciation lorsque la valeur comptable d'un actif excède sa valeur recouvrable, soit la juste valeur diminuée des coûts de la sortie ou la valeur d'utilité, selon le montant le plus élevé. Chaque date de présentation de l'information financière, la société évalue s'il existe un signe qu'une perte de valeur existe ou qu'une perte de valeur comptabilisée antérieurement n'existe plus ou a diminué. Pour déterminer la juste valeur diminuée des coûts de la sortie, l'information au titre des transactions de tiers pour des actifs similaires est utilisée et, si aucune donnée n'est disponible, d'autres techniques d'évaluation, comme les flux de trésorerie actualisés, sont utilisés. La valeur d'utilité est calculée au moyen de la valeur actualisée des estimations les plus probables de la direction à l'égard des flux de trésorerie futurs selon l'utilisation actuelle et l'état existant de l'actif. Pour faire une estimation de la juste valeur diminuée des coûts de sortie ou de la valeur d'utilité au moyen des flux de trésorerie actualisés, des estimations doivent être faites et des hypothèses doivent être posées sur les prix de vente, la production, les coûts liés au démantèlement et les autres entrées et sorties de trésorerie sur la durée de vie des centrales, qui peut s'échelonner entre 25 et 50 ans. Pour formuler ces hypothèses, la direction se sert d'estimations fondées sur les prix convenus, les niveaux de production prévus, les interruptions planifiées et non planifiées, les modifications apportées à la réglementation, et la capacité ou les restrictions de transport pour la durée de vie résiduelle des centrales. Des taux d'actualisation appropriés reflétant les risques spécifiques aux actifs faisant l'objet d'un examen sont utilisés dans le cadre des évaluations. Ces estimations et ces hypothèses peuvent changer d'une période à l'autre, et les résultats réels peuvent différer et diffèrent souvent des estimations. De plus, ils peuvent avoir une incidence positive ou négative sur la perte de valeur estimée, laquelle incidence pourrait être importante. La presque totalité des actifs de production de la société font l'objet de contrats en vertu des CAÉ de TransAlta ou d'autres CAÉ avec diverses parties.

Impôts sur le résultat

La préparation des états financiers consolidés requiert une estimation des impôts sur le résultat ou de la provision pour impôts sur le résultat pour chaque territoire où la société exerce ses activités. Cela suppose aussi une estimation des impôts exigibles et des impôts qui devraient être payables ou recouvrables dans l'avenir, qui sont appelés impôts différés. L'impôt différé découle des effets des différences temporaires attribuables à des éléments dont le traitement

à des fins fiscales diffère du traitement à des fins comptables. L'incidence fiscale de ces différences est prise en compte dans les états de la situation financière consolidés à titre d'actifs et de passifs d'impôt différé. Il convient également de déterminer la probabilité que le résultat imposable futur de la société sera suffisant pour permettre le recouvrement des actifs d'impôt différé. Dans la mesure où le recouvrement est improbable, les actifs d'impôt différé devront être réduits. La direction doit avoir recours à son jugement pour évaluer les interprétations, les lois et les règlements fiscaux qui changent constamment, de façon à s'assurer de l'intégralité et de la présentation fiable des actifs et passifs d'impôt différé. L'utilisation d'évaluations et de traitements différents des estimations de la société pourrait avoir des effets importants sur les montants comptabilisés au titre des actifs et des passifs d'impôt différé.

Provision pour frais de démantèlement et de remise en état

Nous comptabilisons une provision pour frais de démantèlement et de remise en état des immobilisations corporelles au cours de la période où elles sont constituées si nous avons une obligation juridique ou implicite de remettre la centrale ou le site en état. Le montant de la provision comptabilisé correspond à l'estimation la plus probable des dépenses nécessaires pour éteindre l'obligation actuelle. Les valeurs prévues sont pondérées en fonction d'un facteur de probabilité afin de tenir compte des risques et des incertitudes liés au moment et au montant du règlement d'un grand nombre de provisions. Les valeurs prévues sont actualisées au taux d'intérêt sans risque ajusté en fonction de l'évaluation de la solvabilité de la société par le marché.

Au 31 décembre 2017, la provision constituée à l'égard des activités de démantèlement et de remise en état s'élevait à 44 millions de dollars (28 millions de dollars en 2016). Nous estimons à environ 189 millions de dollars (190 millions de dollars en 2016) le montant non actualisé des flux de trésorerie nécessaire pour s'acquitter de cette provision. Une augmentation du taux d'actualisation et des flux de trésorerie non actualisés respectivement de 1 % et 20 % donnerait lieu dans les deux cas à une diminution du résultat net d'environ 1 million de dollars.

Durée d'utilité des immobilisations corporelles

Chaque composante importante d'un élément des immobilisations corporelles est amortie sur sa durée d'utilité estimée. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est estimée d'après les faits et les résultats passés, compte tenu de la durée matérielle prévue de l'actif, des ententes et des contrats de vente à long terme en cours, de la demande courante et prévue, de la désuétude technologique possible et de la réglementation. La durée d'utilité des immobilisations corporelles est examinée au moins une fois l'an afin d'assurer qu'elle continue d'être appropriée.

Modifications comptables futures

Les normes comptables qui ont déjà été publiées par l'IASB, mais qui n'étaient pas encore en vigueur au 31 décembre 2017 et que nous n'avons pas encore appliquées comprennent l'IFRS 9, *Instruments financiers*, l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients*, et l'IFRS 16, *Contrats de location*.

Dans le cadre de chaque plan de mise en œuvre, une équipe de projet centralisée a été formée pour gérer les activités du projet. Un comité des parties prenantes a été créé afin de surveiller le processus de mise en œuvre et est constitué de personnes exerçant des fonctions pertinentes et représentant les unités fonctionnelles appropriées.

IFRS 9, *Instruments financiers*

En juillet 2014, au terme de la phase du projet sur la dépréciation visant la réforme de la comptabilisation des instruments financiers et le remplacement de l'IAS 39, *Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation*, l'IASB a publié la version définitive de l'IFRS 9, *Instruments financiers*. L'IFRS 9 comprend des indications sur le classement et l'évaluation des actifs financiers et des passifs financiers, la dépréciation des actifs financiers (c.-à-d. la comptabilisation des pertes de crédit) et un nouveau modèle de comptabilité de couverture. L'IFRS 9 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est permise. La société appliquera l'IFRS 9 le 1^{er} janvier 2018.

Selon les exigences de classement et d'évaluation, les actifs financiers doivent être classés et évalués au coût amorti, à la juste valeur par le biais du résultat net ou des autres éléments du résultat global, selon le modèle économique que suit l'entité pour gérer les actifs financiers et les caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers.

Les exigences en matière de classement des passifs financiers selon l'IAS 39 n'ont pas changé. Les exigences liées à l'IFRS 9 traitent du problème de la volatilité du résultat net découlant du choix posé par un émetteur d'évaluer certains passifs à la juste valeur et requièrent que la part de la variation de la juste valeur découlant des changements dans le risque de crédit propre à l'entité soit présentée dans les autres éléments du résultat global plutôt que dans le résultat net.

Le nouveau modèle général de comptabilité de couverture vise à être plus simple et à mettre davantage l'accent sur la façon dont une entité gère ses risques. Il remplace l'exigence concernant l'évaluation de l'efficacité de l'IAS 39 par le principe d'un lien économique et élimine l'exigence au titre de l'évaluation rétrospective de l'efficacité de la couverture.

Les nouvelles exigences pour la dépréciation des actifs financiers introduisent un modèle de dépréciation des pertes attendues, selon lequel les pertes de crédit attendues doivent être comptabilisées en temps opportun. Les dispositions sur la dépréciation de l'IAS 39 se fondent sur un modèle de pertes subies, selon lequel les pertes de crédit ne sont comptabilisées que lorsque des indications d'un événement déclencheur sont présentes.

En ce qui concerne l'IFRS 9, nous avons terminé notre évaluation des incidences de l'IFRS 9, dont les résultats sont les suivants :

- Classement et évaluation :
 - Une modification relevée relative au classement entraînera un ajustement significatif du bilan d'ouverture relatif à notre placement dans les actions privilégiées d'une filiale de TransAlta liée à TEA. L'ajustement transitoire donnera lieu au reclassement du montant de 137 millions de dollars qui passera des résultats non distribués au cumul des autres éléments du résultat global, lequel découle de la dépréciation des actions privilégiées reflét australiennes en 2017. En vertu de l'IFRS 9, les profits ou les pertes comptabilisés dans les autres éléments du résultat global liés aux placements dans des instruments de capitaux propres désignés comme étant à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ne sont pas reclassés ultérieurement en résultat net. Nous avons l'intention de nous prévaloir du choix donné par l'IFRS 9 de continuer à comptabiliser les variations de la juste valeur de ce placement en instruments de capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global plutôt que par le biais du résultat net.
 - Une modification relevée relative à l'évaluation ne devrait pas entraîner un ajustement de 4 millions de dollars du bilan d'ouverture. Notre placement en actions privilégiées d'une filiale de TransAlta liée au parc éolien du Wyoming doit être comptabilisé à la juste valeur par le biais du résultat net en vertu de l'IFRS 9, plutôt qu'au coût selon les dispositions de l'IAS 39. Nous avons l'intention de nous prévaloir du choix donné par l'IFRS 9 de comptabiliser les variations de la juste valeur de ce placement en instruments de capitaux propres par le biais des autres éléments du résultat global plutôt que par le biais du résultat net.
- Dépréciation : L'IFRS 9 présente un nouveau modèle de dépréciation fondé sur les pertes de crédit attendues, plutôt que sur les pertes subies selon les dispositions de l'IAS 39. Les pertes de crédit attendues doivent être évaluées au moyen d'une correction de valeur pour pertes à un montant correspondant aux pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir ou aux pertes de crédit attendues pour la durée de vie. La société a conclu qu'aucun ajustement significatif au titre des pertes de crédit attendues n'est requis dans le cadre de la transition à l'IFRS 9.
- Comptabilité de couverture : Nous avons choisi de ne pas appliquer les dispositions de la comptabilité de couverture selon l'IAS 39 à nos relations de couverture lors du passage à l'IFRS 9. Par conséquent, nous appliquons de manière prospective les dispositions de l'IFRS 9 et avons passé en revue la documentation de ses relations de couverture afin de confirmer que tous les critères de couverture admissibles ont été respectés conformément à l'IFRS 9.
- En vertu de l'IFRS 9, nous ne sommes pas tenus de retraiter les chiffres des périodes antérieures pour refléter les incidences mentionnées ci-dessus.

IFRS 15, Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients

En mai 2014, l'IASB a publié l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats avec des clients*, qui remplace les directives existantes sur la comptabilisation des produits des activités ordinaires par un modèle de comptabilisation global et unique. Le modèle précise qu'une entité doit comptabiliser les produits des activités ordinaires au moment du transfert des biens ou des services promis aux clients selon un montant qui reflète la contrepartie à laquelle l'entité s'attend à avoir droit en échange de ces biens ou services. En avril 2016, l'IASB a publié une modification à l'IFRS 15 afin de clarifier les éléments suivants : identification des obligations de prestation, entité agissant pour son propre compte ou comme mandataire, licences de propriété intellectuelle et mesures de simplification de transition. L'IFRS 15, dans sa version modifiée, doit être adoptée rétrospectivement ou selon une approche rétrospective modifiée, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018, et son application anticipée est permise. Nous appliquerons l'IFRS 15 le 1^{er} janvier 2018.

En ce qui concerne l'IFRS 15, nous avons terminé l'analyse et l'évaluation de la comptabilisation de nos sources de produits et des contrats sous-jacents avec des clients. Nos produits des activités ordinaires inclus dans le champ d'application de l'IFRS 15 sont essentiellement tirés de la vente d'énergie et d'éléments écologiques en vertu de contrats à long terme. L'IFRS 15 requiert l'application d'une méthode à cinq étapes visant à déterminer à quel moment

les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés et à quel montant. La méthode précise que les produits des activités ordinaires doivent être comptabilisés lorsqu'une entité transfère le contrôle de biens ou de services à un client (ou à mesure qu'elle le fait) au montant auquel l'entité s'attend à avoir droit. Si certains critères sont respectés, les produits des activités ordinaires sont comptabilisés progressivement, de manière à refléter la progression du transfert par l'entité; ou à un moment précis, lors du transfert du contrôle à un client.

Nous avons choisi d'utiliser la méthode de transition rétrospective modifiée. Selon cette méthode, les périodes comparatives présentées dans les états financiers consolidés au 31 décembre 2018 et pour l'exercice clos à cette date ne seront pas retraitées. Nous comptabiliserons plutôt l'incidence cumulative de la première application de la norme dans les résultats non distribués au 1^{er} janvier 2018.

Nous avons conclu qu'aucune modification significative à nos méthodes courantes de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients n'est requise.

IFRS 16, Contrats de location

En janvier 2016, l'IASB a publié l'IFRS 16, *Contrats de location*, laquelle remplace les lignes directrices des IFRS pour les contrats de location. Selon les lignes directrices actuelles, les preneurs doivent déterminer si le contrat de location constitue un contrat de location-financement ou un contrat de location simple selon des critères précis. Les contrats de location-financement sont comptabilisés dans l'état de la situation financière, tandis que les contrats de location simple ne le sont pas. Selon l'IFRS 16, les preneurs doivent comptabiliser un passif au titre du contrat de location et un actif lié au droit d'utilisation pour presque tous les contrats de location. Les preneurs pourront appliquer une exemption facultative leur permettant de ne pas comptabiliser certains contrats de location à court terme et contrats de location de faible valeur. Pour les bailleurs, la comptabilité demeure essentiellement inchangée. L'IFRS 16 est en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2019, et son application anticipée est permise si l'IFRS 15 est aussi appliquée en même temps. La norme doit être adoptée rétrospectivement ou selon une approche rétrospective modifiée. Nous appliquerons l'IFRS 16 au 1^{er} janvier 2019.

Nous sommes en voie d'achever notre évaluation initiale de la portée de l'IFRS 16 et nous avons élaboré un plan de projet détaillé. La plupart des travaux dans le cadre du plan de mise en œuvre de cette norme devraient avoir lieu du milieu à la fin de 2018. Il est encore trop tôt pour estimer de façon fiable l'incidence qu'aura l'IFRS 16 sur les états financiers et l'information financière de la société.

Résultats du quatrième trimestre

Faits saillants financiers consolidés

Trois mois clos les 31 décembre	2017	2016
Production d'énergie renouvelable (GWh) ¹	1 123	975
Produits des activités ordinaires	134	94
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	33	26
BAIIA présenté ²	91	68
BAIIA aux fins de comparaison ²	118	121
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés ²	111	91
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30	69
Liquidités disponibles à des fins de distribution ²	88	69
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,13	0,12
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action ²	0,44	0,41
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action ²	0,35	0,31
Dividendes déclarés sur actions ordinaires	0,31	0,29
Dividendes versés par action ordinaire	0,23	0,22

1) Comprend la production de la centrale éolienne du Wyoming, mais exclut la production des centrales australiennes et canadiennes alimentées au gaz. La production n'est pas une source de produits importante pour les centrales alimentées au gaz étant donné que la majeure partie de leurs produits est fonction de la capacité.

2) Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour obtenir de plus amples renseignements.

- Le résultat net présenté attribuable aux porteurs d'actions ordinaires a augmenté de 7 millions de dollars, principalement en raison de la variation du profit de change de 34 millions de dollars, qui a été contrebalancée en partie par la dépréciation de 23 millions de dollars des actions privilégiées reflet australiennes.
- Le BAIIA aux fins de comparaison a été inférieur au quatrième trimestre de 2017, surtout en raison de la diminution respectivement de 9 millions de dollars et 5 millions de dollars pour le secteur Gaz au Canada et le secteur Gaz en Australie, en partie contrebalancée par la hausse de 14 millions de dollars du BAIIA aux fins de comparaison pour la production d'énergie éolienne au Canada.
- La production d'énergie renouvelable a augmenté de 148 GWh étant donné que la hausse de la production d'énergie éolienne au Canada et aux États-Unis a été en partie contrebalancée par la baisse de la production d'énergie hydroélectrique au Canada.

Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS

Les fonds provenant des activités d'exploitation ajustés fournissent aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation et les placements dans des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Les liquidités disponibles aux fins de distribution fournissent aux utilisateurs des indications sur les liquidités qui pourront être versées aux actionnaires ordinaires de la société. L'un des principaux objectifs de la société est de dégager des flux de trésorerie réguliers et fiables, et la présentation des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution permet aux lecteurs d'évaluer nos flux de trésorerie par rapport aux périodes précédentes. Voir la rubrique «Mesures non conformes aux IFRS» du présent rapport de gestion pour plus de renseignements.

Le tableau ci-dessous présente le rapprochement de nos flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, de nos fonds provenant des activités d'exploitation ajustés et des liquidités disponibles à des fins de distribution :

	Trois mois clos les 31 déc.	
	2017	2016
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	30	69
Variation des soldes hors trésorerie du fonds de roulement liés aux activités d'exploitation	62	20
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation avant variations du fonds de roulement	92	89
Ajustements :		
Dépenses d'investissement de maintien	(6)	(4)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	1	—
Produits financiers	(18)	(39)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés – participations financières ¹	42	45
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	111	91
Déduire :		
Remboursements du capital de la dette amortissable	(23)	(22)
Liquidités disponibles à des fins de distribution	88	69
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période (en millions)	250	224
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés par action	0,44	0,41
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,35	0,31

1) Se reporter au tableau de rapprochement du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière et des produits financiers présentés dans le présent rapport de gestion.

La présentation du BAIIA aux fins de comparaison fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier sur les produits financiers tirés des filiales de TransAlta dans lesquelles nous détenons une participation financière. Nous présentons le BAIIA aux fins de comparaison et de l'information opérationnelle sur les actifs dans lesquels nous détenons une participation financière pour permettre aux lecteurs de mieux comprendre et d'évaluer les inducteurs de ces actifs.

Les tableaux ci-après présentent le rapprochement du BAIIA présenté et du BAIIA aux fins de comparaison :

Trois mois clos le 31 décembre 2017

	Présentés	Ajustements	Participations financières	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	134	—	50	184
Combustible, redevances et autres coûts de vente ²	25	—	5	30
Marge brute	109	—	45	154
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ³	23	—	11	34
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	2	—	—	2
Produits financiers	(18)	18	—	—
Profit de change	(12)	12	—	—
Dépréciation d'un placement	23	(23)	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	91	(7)	34	118

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) À compter du troisième trimestre de 2017, les montants liés aux participations financières incluent l'intérêt perçu sur le paiement anticipé de certains coûts de transport.

3) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

Trois mois clos le 31 décembre 2016

	Présentés	Ajustements	Participations financières ³	Total aux fins de comparaison
Produits des activités ordinaires ¹	94	—	85	179
Combustible, redevances et autres coûts de vente	15	—	16	31
Marge brute	79	—	69	148
Activités d'exploitation, d'entretien et d'administration ²	14	—	11	25
Impôts et taxes, autres que les impôts sur le résultat	1	—	1	2
Produits financiers	(39)	39	—	—
Variation de la juste valeur des actions de catégorie B	13	(13)	—	—
Profit de change	22	(22)	—	—
Résultat avant intérêts, impôts et amortissement	68	(4)	57	121

1) Les montants liés aux participations financières incluent les produits tirés des contrats de location-financement ajustés pour tenir compte de la variation du montant des créances au titre des contrats de location-financement.

2) Les montants liés aux participations financières incluent l'effet des frais de gestion fixés par contrat.

3) Compte tenu des résultats des actifs canadiens qui ont été acquis le 30 novembre 2016.

Le tableau ci-après présente le rapprochement de nos produits financiers et du BAIIA aux fins de comparaison des installations dans lesquelles nous détenons une participation financière :

Trois mois clos les 31 décembre	2017			2016					
	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Australie	Total	Énergie éolienne - Canada ¹	Énergie hydro-électrique - Canada ¹	Énergie éolienne - États-Unis	Gaz - Canada ¹	Gaz - Australie	Total
BAlIA aux fins de comparaison	5	29	34	2	1	5	15	34	57
Dépenses d'investissement de maintien	—	(2)	(2)	(1)	—	—	(2)	(2)	(5)
Variation des créances à long terme	—	6	6	—	—	—	—	—	—
Charge d'impôt exigible	—	—	—	—	—	—	(2)	—	(2)
Profit latent sur les activités de gestion du risque	—	—	—	—	—	—	(1)	—	(1)
Réserves et autres	—	5	5	—	(1)	—	(2)	—	(3)
Ajustement du taux de change	—	(1)	(1)	—	—	—	—	(1)	(1)
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	5	37	42	1	—	5	8	31	45
Remboursement de capital	(3)	(14)	(17)	—	—	—	(3)	—	(3)
Incidence des variations du fonds de roulement et du calendrier sur les produits financiers	(2)	(5)	(7)	—	—	(4)	4	(3)	(3)
Produits financiers	—	18	18	1	—	1	9	28	39

1) Compte tenu des résultats des actifs canadiens qui ont été acquis le 30 novembre 2016.

Rapprochement du BAlIA aux fins de comparaison et des fonds provenant des activités d'exploitation ajustés

Trois mois clos les 31 décembre	2017			2016		
	Actifs détenus	Participations financières	Total	Actifs détenus	Participations financières	Total
BAlIA aux fins de comparaison	84	34	118	64	57	121
Charge d'intérêts	(12)	—	(12)	(12)	—	(12)
Variation des créances à long terme	—	6	6	—	—	—
Dépenses d'investissement de maintien	(6)	(2)	(8)	(4)	(5)	(9)
Charge d'impôt exigible	(1)	—	(1)	(1)	(2)	(3)
Distributions versées aux détenteurs de la participation ne donnant pas le contrôle de filiales	1	—	1	—	—	—
(Profit latent) perte latente sur les activités de gestion	1	—	1	(1)	(1)	(2)
Profit (perte) de change réalisé	(1)	—	(1)	1	—	1
Réserves et autres	—	5	5	—	—	—
Ajustement du taux de change	—	(1)	(1)	—	(1)	(1)
Divers	3	—	3	(1)	(3)	(4)
Fonds provenant des activités d'exploitation	69	42	111	46	45	91

Analyse du BAIIA aux fins de comparaison et des résultats d'exploitation

La présentation du BAIIA aux fins de comparaison d'une période à l'autre fournit à la direction et aux investisseurs des indications sur le montant des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation avant la charge d'intérêts nette, la participation ne donnant pas le contrôle, les impôts sur le résultat et l'incidence du calendrier et des dépenses d'investissement de maintien sur les produits financiers tirés des filiales de TransAlta.

Trois mois clos les 31 décembre	Production d'énergie renouvelable – moyenne à long terme (GWh) ¹	Production (GWh)		BAIIA aux fins de comparaison	
		2017	2016	2017	2016
Énergie éolienne – Canada	891	938	783	73	59
Énergie hydroélectrique – Canada	83	58	84	2	4
Énergie éolienne – États-Unis	107	127	108	5	5
Total – Énergies renouvelables	1 081	1 123	975	80	68
Gaz – Canada		341	321	15	23
Gaz – Australie		457	397	29	34
Siège social		–	–	(6)	(4)
Total		1 921	1 693	118	121

1) La moyenne à long terme est calculée sur une base annualisée au moyen du rendement énergétique annuel moyen prévu selon notre modèle de simulation et reposant sur des données historiques sur une période généralement de 15 ans pour l'énergie éolienne et de 30 ans pour l'énergie hydroélectrique.

- **Énergie éolienne au Canada** : Le BAIIA aux fins de comparaison a augmenté de 14 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent, en raison de la hausse des ressources éoliennes, de la croissance des prix des contrats et de la diminution des coûts d'exploitation découlant des renégociations des contrats de service à long terme au cours du troisième trimestre de 2016, et de la diminution des coûts d'entretien des pales.
- **Énergie hydroélectrique au Canada** : Le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 1 million de dollars par rapport à celui de 2016 en raison de la diminution des ressources hydroélectriques.
- **Énergie éolienne aux États-Unis** : La hausse des ressources éoliennes a augmenté la production pour le quatrième trimestre de 2017 comparativement à celle de l'exercice précédent, mais a été contrebalancée par une augmentation des redevances et des coûts d'exploitation, ce qui explique que le BAIIA aux fins de comparaison est resté comparable à celui de l'exercice précédent.
- **Gaz au Canada** : Le BAIIA aux fins de comparaison a diminué de 9 millions de dollars par rapport à celui de 2016, surtout en raison de l'incidence hors trésorerie défavorable de la valeur de marché latente, du calendrier des interruptions prévues et des problèmes d'équipement.
- **Gaz en Australie** : Le rendement des actifs australiens répond aux attentes de la société; même si ces derniers ont dégagé un BAIIA aux fins de comparaison inférieur de 5 millions de dollars par rapport à celui de l'exercice précédent. Le BAIIA aux fins de comparaison généré par la centrale de South Hedland a été plus que contrebalancé par la baisse des produits tirés des contrats de location-financement attribuable à l'acquisition de la centrale de Solomon par FMG le 1^{er} novembre 2017.
- **Siège social** : Conformément aux résultats annuels, les charges du siège social ont légèrement augmenté par rapport à celles de l'exercice précédent, en raison des frais d'aménagement versés à TransAlta à la conclusion du CAÉ avec Énergie NB relativement à l'unité 3 du parc éolien de Kent Hills.

Principales informations trimestrielles

	T1 2017	T2 2017	T3 2017	T4 2017
Produits des activités ordinaires ¹	124	110	91	134
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	27	22	(73)	33
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	100	73	87	30
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	83	64	70	111
Liquidités disponibles à des fins de distribution	83	43	70	88
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	0,12	0,10	(0,30)	0,13
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,37	0,19	0,29	0,35

	T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
Produits des activités ordinaires	68	52	45	94
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(36)	(15)	23	26
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	81	70	62	69
Fonds provenant des activités d'exploitation ajustés	82	55	55	91
Liquidités disponibles à des fins de distribution	82	38	55	69
Résultat net par action attribuable aux porteurs d'actions ordinaires, de base et dilué	(0,16)	(0,07)	0,10	0,12
Liquidités disponibles à des fins de distribution par action	0,37	0,17	0,25	0,31

1) Les premier, deuxième et troisième trimestres de 2017 ont été révisés pour tenir compte de la compensation des ventes de gaz intersociétés avec les achats. Cet ajustement n'a eu aucune incidence sur le résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires ou toute autre mesure présentée dans ce tableau.

Nos activités fluctuent en fonction des variations saisonnières, les premier et quatrième trimestres comptant les volumes d'énergie éolienne les plus importants et les deuxième et troisième trimestres comptant les volumes d'énergie hydroélectrique les plus importants. Comme l'énergie éolienne constitue la majeure partie de notre portefeuille, des produits et des résultats plus élevés sont attendus aux premier et quatrième trimestres. Le 6 janvier 2016, nous avons acquis une participation financière dans les actifs canadiens, ajoutant ainsi 611 MW à notre capacité existante, puis en avons fait l'acquisition le 30 novembre 2016. En mai 2015, nous avons acquis une participation financière dans les actifs australiens, de sorte que notre capitalisation a presque doublé. Le résultat après ce placement tient compte de diverses incidences liées aux instruments financiers :

- Les variations favorables de la juste valeur du passif au titre des actions de catégorie B pour le troisième trimestre de 2017 et les variations défavorables dans tous les autres trimestres précédents. Les actions de catégorie B ont été converties en actions ordinaires le 1^{er} août 2017.
- Les profits de change sur les instruments libellés en dollars australiens aux premier et quatrième trimestres de 2017 et au troisième trimestre de 2016 et les pertes aux deuxième et troisième trimestres de 2017 et aux premier, deuxième et quatrième trimestres de 2016.
- Aux troisième et quatrième trimestres de 2017, nous avons comptabilisé une dépréciation des actions privilégiées reflétant australiennes.

Contrôles et procédures

La direction a évalué, avec la participation de notre chef de la direction et de notre chef de la direction des finances, l'efficacité de nos contrôles et procédures de communication de l'information à la fin de la période visée par le présent rapport. Les contrôles et procédures de communication de l'information comprennent, sans s'y limiter, les contrôles et procédures conçus pour assurer que l'information que nous devons communiquer dans les rapports est consignée et communiquée à la direction, y compris à notre chef de la direction et à notre chef de la direction des finances, selon le cas, pour permettre la prise de décisions en temps opportun se rapportant à notre obligation de communication de l'information. En concevant et en évaluant nos contrôles et procédures de communication de l'information, la direction est tenue de faire preuve de jugement dans l'évaluation et la mise en œuvre des contrôles et procédures possibles.

Pour la période couverte par ce rapport, le contrôle interne à l'égard de l'information financière n'a fait l'objet d'aucun changement ayant eu une incidence importante ou pouvant raisonnablement avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. En se fondant sur l'évaluation ci-dessus, notre chef de la direction et notre chef de la direction des finances ont conclu que, en date du 31 décembre 2017, fin de la période visée par le présent rapport, nos contrôles et procédures de communication de l'information et nos contrôles internes à l'égard de l'information financière étaient efficaces à un niveau d'assurance raisonnable.